SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent la même enfance - www.sosve.org

RAPPORT ANNUEL 2019

Le monde de demain est entre les mains des enfants d'aujourd'hui

DON EN CONFIANCE

RAPPORT ANNUEL 2019

sommaire

> 04 INFORMATIONS ET CHIFFRES CLÉS

> 06 QUI NOUS SOMMES

> 14 LES 30 ANS DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE)

> 16 NOS ACTIONS EN FRANCE

> 24 NOS ACTIONS DANS LE MONDE

> 29 PLAIDOYER

> 32 NOS MOYENS

Conception et rédaction :
SOS Villages d'Enfants France

Impression :
Dejalink

Photos et visuels :
SOS Villages d'Enfants France, SOS Villages d'Enfants Haïti, Katerina Ilievska, Jakob Fuhr, Barbara Tweeling, Philippe Besnard/SOS Villages d'Enfants, Téléparis.

SOS Villages d'Enfants est adhérente à France générosités, NEXEM, Unifaf, Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement), CHD (Coordination Humanitaire et Développement), AEDE (Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant) et F3E (Fonds pour la promotion des Études préalables, des Études transversales et Évaluations).

SOS Villages d'Enfants
6 Cité Monthiers - 75009 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25
www.sosve.org
contact@sosve.org

© 2020 SOS Villages d'Enfants France
Tous droits réservés

Un développement construit sur nos valeurs

En France, 155 nouveaux enfants accueillis dans 16 villages SOS, la construction d'un 17e village d'enfants SOS dans le Var, près de 50 enfants accompagnés au sein des Programmes de Renforcement de la Famille, à l'international, des programmes auprès des familles les plus fragiles dont l'impact s'avère déterminant pour la mise en œuvre et le respect des droits de l'enfant… Nos efforts de développement se sont ainsi poursuivis de manière décisive en 2019, toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant, ici et là-bas.

Notre capacité d'adaptation et d'innovation, les nouvelles politiques, dispositifs et programmes en faveur des jeunes et des familles, les formations que nous proposons à l'ensemble des professionnels de l'enfance… portent, tout autant que notre offre d'accueil en village d'enfants SOS, notre projet associatif et les valeurs que nous défendons depuis l'origine : ouverture, tolérance, bienveillance, attachement…

Ces valeurs, nous les partageons avec l'ensemble de ceux qui nous apportent leur soutien, donateurs, testateurs, partenaires institutionnels, entreprises.

Malgré un contexte social toujours difficile en 2019, qui a pénalisé nombre d'acteurs du secteur associatif, leur confiance, leur générosité, leur engagement à nos côtés nous ont permis de franchir de nouvelles étapes, d'accueillir d'autres enfants, d'accompagner d'autres familles, en France et à l'international. Nous voulons ici les en remercier.

Notre prise de parole, y compris au sein de collectifs, auprès des pouvoirs publics et des décideurs politiques s'est également intensifiée, afin de faire « bouger les lignes », pour les enfants victimes de violences comme les jeunes majeurs issus de la protection de l'enfance qui se retrouvent du jour au lendemain privés de ressources.

L'année 2020 s'annonce difficile et incertaine. La protection et le bien-être des enfants et des jeunes que nous accueillons et accompagnons, la pérennité de notre projet, de nos missions demeurent notre ardente priorité.

Tous ensemble, nous tiendrons nos engagements.

Daniel BARROY
Président

Isabelle MORET
Directrice générale

nos actions

en France

> **883 enfants et jeunes** accueillis en **France**

> 759	**ENFANTS** AU SEIN DE **16 VILLAGES D'ENFANTS SOS**
> 155	**NOUVEAUX ENFANTS** ACCUEILLIS EN VILLAGE D'ENFANTS SOS
> 18	**ENFANTS** ACCUEILLIS **DANS LE CADRE DES SAFI** (SERVICES D'ACCUEIL FAMILIAL IMMÉDIAT)
> 6,2	**ANS** EN DURÉE MOYENNE DE PLACEMENT EN VILLAGE D'ENFANTS SOS
> 45	**ENFANTS** ACCOMPAGNÉS DANS **LE CADRE D'UN PRF** (PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES FAMILLES)
> 37	**JEUNES** AU SEIN DE **LA MAISON CLAIRE MORANDAT**

dans le monde

> **170 programmes** soutenus par **SOS Villages d'Enfants France**

> Plus de **42 330 bénéficiaires**

> Plus de **58 500 actes de soins**

> 51	**VILLAGES D'ENFANTS SOS**
> 51	**ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DE FORMATION**
> 31	STRUCTURES POUR **L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES**
> 8	**STRUCTURES DE SANTÉ**
> 29	**PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DE LA FAMILLE**

origine des ressources

> 50 % PROVIENNENT DE **FINANCEMENTS PUBLICS** AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

> 40 % PROVIENNENT DE **FINANCEMENTS PRIVÉS**

> 10 % PROVIENNENT **D'AUTRES TYPES DE RESSOURCES** DONT **LES PLACEMENTS FINANCIERS**

> Collecte privée :
32,9 M€

> **517 974 €**
de fonds institutionnels

Sur 100 € reçus
DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
ET DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX
88,27 € vont au profit des enfants

Qui nous somme

> Nous croyons en l'enfant, en sa capacité à dépasser ses traumatismes et à se développer, si un environnement favorable lui est offert.

Projet associatif
SOS Villages d'Enfants

SOS Villages d'Enfants c'est l'attachement : un enfant ne peut pas vivre une enfance sereine sur laquelle il pourra se construire en tant qu'adulte accompli sans attachement. Cette relation fondatrice est mise à mal lorsque les parents ne peuvent offrir ces liens à leurs enfants et lorsque la société, ayant décidé de les placer en dehors de la cellule familiale pour les protéger de ses insuffisances, carences ou dangers, ne leur en propose d'autres.

SOS Villages d'Enfants y veille en accueillant frères et sœurs ensemble sous la protection experte et affectueuse de la « mère SOS » ou « père SOS ». Exercé par une femme ou un homme, ce métier consiste à construire, jour après jour, autour de chaque enfant un cocon apaisé où s'entremêlent les liens avec sa fratrie, l'histoire de sa famille, de sa vie au village, ses souvenirs de la maison et du village SOS où il aura grandi, ses relations avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire qui porte le projet de chacun. Telle est la singularité du projet associatif de SOS Villages d'Enfants depuis près de 65 ans. L'attachement a ceci de vertueux qu'il génère aussi de l'attachement : nombre de « mères SOS » deviennent des « grand-mères SOS » lorsque, bien des années après, les enfants qu'elles ont accueillis viennent leur présenter leurs propres

SOS Villages d'Enfants France est une association (loi 1901), apolitique et non confessionnelle. Elle a été créée en 1956 dans le nord de la France, à partir d'un concept qui a vu le jour en Autriche en 1949. Reconnue d'utilité publique depuis 1969, elle participe à la mission de protection de l'enfance en France et dans le monde.

es

SOS Villages d'Enfants France est membre de SOS Villages d'Enfants International[1] :

- Présente dans **136** pays et territoires
- **541** villages d'enfants SOS
- Près de **66 000** enfants et jeunes accueillis
- Au total, plus de **2 800** structures et programmes sociaux, éducatifs, pour les jeunes, de santé et d'urgence
- Près de **1,3 million** de bénéficiaires (enfants, jeunes, parents, adultes)

(1) Chiffres 2019

enfants et leur montrer qu'ils les élèvent dignement.

En France, en soutien à la parentalité, des Programmes de Renforcement des Familles (PRF) ont été créés récemment afin d'accompagner les enfants dans leur environnement familial. Ces Programmes prennent en compte toutes les dimensions de la famille : les compétences parentales, l'éducation des enfants, l'intégration socio-économique, la santé, l'accès aux droits et s'adaptent aux besoins en gardant une même philosophie d'action autour de la défense de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Dans le monde, la mission de SOS Villages d'Enfants est d'accompagner les enfants dans les villages SOS ou de mener des actions dites de « renforcement des familles » et de prévention des séparations familiales. Au-delà de sa mission d'accueil d'enfants en danger, elle développe des programmes en direction des populations vulnérables pour favoriser leur accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à la santé.

> NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES D'ACTIONS

À l'origine de SOS Villages d'Enfants, une idée simple et généreuse : offrir aux enfants orphelins, abandonnés ou séparés de leurs parents le bonheur de grandir ensemble dans la chaleur et la sécurité d'une vie familiale.

Un cadre familial

SOS Villages d'Enfants accueille les enfants dans la durée. Grâce à l'engagement d'une mère SOS, ils grandissent dans une maison familiale, qui sera la leur aussi longtemps qu'ils seront pris en charge par SOS Villages d'Enfants, tout en bénéficiant de l'accompagnement d'une équipe éducative.

Je m'appelle Lordina. Cela veut dire « fille de Dieu » ce qui me plaît.
J'ai 16 ans. Mes petits frères sont encore près de moi. Notre grand frère a quitté le village à 18 ans : il vit à Paris et fait des études d'histoire et de philosophie. C'est lui qui m'a donné le goût des livres. Je suis en train de lire l'Alchimiste de Paolo Coelho que j'aime beaucoup (et que m'a conseillé mon grand frère). Je me souviens que notre maison était vide quand on est arrivés tous les 4 au village, en Ile-de-France, il y a 9 ans. Elle venait d'être construite et notre mère SOS nous attendait pour qu'on choisisse les meubles et la décoration ensemble. C'était bien.
J'aime la musique et les films de danse, même les vieux films en noir et blanc avec Fred Astaire.
Je suis au lycée, en 1re. Je voudrais travailler dans la mode, par exemple représenter une grande marque française en Asie. (…) Je trouve que les grandes marques de mode (…) ont une élégance et une hardiesse vraiment à part, surtout dans les couleurs. C'est elles qui inventent.
Au lycée, j'ai choisi l'option histoire et sciences politiques. Je m'intéresse à ce qui se passe sur terre. Le sort des enfants maltraités dans le monde m'attriste beaucoup. Par contre, je suis émerveillée par les progrès technologiques par exemple pour la médecine.

Lordina

Le lien avec ses frères et sœurs, une réelle ressource pour l'enfant

Le lien avec leurs frères et sœurs est la relation humaine la plus longue que la vie nous propose. Son maintien participe à l'équilibre des enfants, favorise la réparation de leurs traumatismes et constitue un important facteur de socialisation et de réussite pour leur avenir.

Les droits de l'enfant

SOS Villages d'Enfants agit dans l'esprit de la Convention des droits de l'enfant et dans le respect des cultures, des croyances et des lois propres à chaque pays. Elle défend une approche basée sur les droits pour les rendre effectifs partout et pour chaque enfant. Elle met tout en œuvre pour que les droits des enfants soient respectés. L'association et la fondation SOS Villages d'Enfants sont, depuis le premier jour, laïques, apolitiques et libres de toute dépendance.

Enracinement local et respect des traditions

Tout le personnel est recruté localement. Les enfants sont élevés dans leur culture, leur religion, leurs traditions.

> UN PROJET SPÉCIFIQUE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT QUI REPOSE SUR CES VALEURS

À la croisée de l'accueil familial et de l'accueil en établissement, les villages d'enfants SOS proposent un accompagnement qui permet aux enfants de :

- **Grandir dans un cadre de vie de type familial**
  Les enfants sont accueillis dans une « maison familiale », semblable à celles de l'environnement immédiat.

- **Vivre avec leurs frères et sœurs**
  L'association met tout en œuvre pour permettre aux enfants accueillis de vivre avec leurs frères et sœurs, afin que le placement ne constitue pas une parenthèse qui isolerait l'enfant.

- **S'appuyer sur une relation éducative et affective stable**
  SOS Villages d'Enfants propose un accompagnement s'appuyant sur une relation durable nouée avec un(e) éducateur(trice) familial(e) (« mère SOS » ou « père SOS »), figure d'attachement. Elle leur permet de grandir au quotidien dans un climat d'affection, tout en respectant leur histoire familiale.

- **Bénéficier d'un accompagnement personnalisé par une équipe pluridisciplinaire**
  L'équipe éducative, dont fait partie la « mère SOS », accompagne l'enfant et prend l'ensemble des décisions le concernant. L'enfant et ses parents sont associés à son Projet d'Accompagnement Personnalisé.

- **Etre préparés à une vie d'adulte autonome et responsable**
  L'accompagnement progressif vers l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle sont au cœur des préoccupations de SOS Villages d'Enfants. Les équipes sont attentives à proposer un accompagnement scolaire ambitieux et de qualité, des activités d'éveil culturel, artistique et sportif, un travail sur les liens avec les parents, des dispositifs progressifs d'accès à l'autonomie, un droit effectif à la participation.

- **Chaque fois qu'il est possible, les parents sont associés au suivi du projet spécifique de chaque enfant**
  Ils peuvent ainsi retrouver une place plus positive et constructive dans la vie de chaque enfant et peu à peu en devenir acteurs en adhérant au projet et l'approuvant. Les enfants le savent et identifient mieux la place que peuvent prendre leurs parents dans leurs vies.

> LA GOUVERNANCE

L'Assemblée générale

Elle est composée de 144 membres adhérents.
Les membres adhérents sont agréés par le Conseil d'administration. Ils règlent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée générale.
La qualité de membre de l'association se perd :

1. par la démission ;
2. par la radiation prononcée, pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves, par le conseil d'administration, sauf recours à l'Assemblée générale. Dans ce dernier cas, le membre intéressé peut, s'il le souhaite, faire figurer sa demande d'explication à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;
3. par la dissolution, en ce qui concerne les personnes morales.

L'Assemblée générale s'est tenue le 20 juin 2019 à la Paroisse Notre-Dame de Lorette, Paris 9e.

Le Conseil d'administration

Les membres du Conseil sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue, pour trois ans, par l'Assemblée générale et choisis dans les catégories de membres dont se compose cette assemblée.

Le Conseil d'administration prend toutes décisions nécessaires au fonctionnement de l'association et en détermine la politique générale. Il élit en son sein le président et les membres de la commission exécutive. Les nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée générale du 14 juin 2009 fixent à 25 le nombre maximum d'administrateurs. Le Conseil s'est réuni 5 fois en 2019.

> COMMISSION EXÉCUTIVE

Daniel Barroy
Président et représentant au Sénat international
Administrateur général Ministère de la Culture et de la Communication

Marie-Claude Hamon
Vice-Présidente
Ancienne chargée de mission à Electricité de France

Françoise Rouch
Vice-Présidente
Ancien Directeur Régional et Départemental des affaires sanitaires et sociales

Pierre-Marie Favrot
Trésorier
Consultant en organisation et gestion de projets

Joëlle Voisin
Secrétaire
Inspectrice générale honoraire des affaires sociales

David Aubin
Membre du bureau
Chef d'entreprise

Robert Diez
Membre du bureau
Ancien directeur cabinet conseil en ressources humaines

INVITÉS PERMANENTS

Pierre Pascal
Président d'honneur
Directeur honoraire aux ministères de la Santé et du Travail Inspecteur général honoraire des affaires sociales

Jean-Pierre Rousselot
Président d'honneur-fondateur
Inspecteur général honoraire des Charbonnages de France

Au 31 décembre 2019

> AUTRES ADMINISTRATEURS

Jean-Claude Angoulvant
Consultant en protection sociale. Ancien directeur d'une caisse de retraite

Pierre Bollon
Délégué général de l'AFG (Association Française de la Gestion financière)

Christine Chirol
Directrice honoraire des Relations internationales à l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale)

Paule Drouault-Gardrat
Avocat spécialisé en droit pharmaceutique

Serge Gouteyron
Ancien Président Directeur Général
Gérant de société

Philippe Lesage
Consultant en recrutement

Anne Roux-Mattéoli
Mère de famille

Louis-Gérard Oberson
Manager du secteur sanitaire et médico-social

Yves Rabineau
Inspecteur général honoraire des affaires sociales

Jean Tran Thanh Van
Directeur de recherche émérite au CNRS

Odon Vallet
Professeur à la Sorbonne

> COMMISSION DES FINANCES

Pierre-Marie Favrot
Président

Françoise Rouch

Pierre Bollon

David Aubin

Robert Diez

Daniel Barroy
(membre de droit en tant que Président)

> ADMINISTRATEURS HONORAIRES

Philippe Barbieux

Jean-Pierre Legrand

Hélène Rötig

Evelyne Thion

Hélène Zozaya

Le Président

Daniel Barroy est Président du Conseil d'administration de SOS Villages d'Enfants depuis le 13 juin 2015.

La Commission exécutive

Elle est habilitée à prendre toute décision courante dans le cadre des pouvoirs que lui délègue le Conseil d'administration pour 3 ans. Elle prépare les décisions à lui soumettre. Elle s'est réunie 8 fois en 2019.

La Commission des Finances

La Commission des finances fait des propositions, prépare les projets de budget et exerce une fonction de contrôle interne. Elle s'est réunie 3 fois en 2019.

La Direction

Le Conseil d'administration nomme, sur proposition du Président, un Directeur(trice) général(e) chargé de mettre en œuvre la politique de l'association, telle que définie par les instances associatives. Isabelle Moret est Directrice générale depuis juin 2018.

La Directrice générale reçoit une délégation expresse de pouvoirs du Président sous l'autorité duquel elle est placée. Les directives, qui lui sont transmises par le Président, résultent des décisions du Conseil d'administration et de la Commission exécutive.
La Directrice générale est chargée de mettre en œuvre tous les moyens de l'association pour répondre au mieux à son objet social, dans l'esprit de son projet associatif. Elle est garante de la bonne application des projets pédagogiques des villages d'enfants SOS et établissements et a une obligation de résultat quant à l'accueil des enfants dans les meilleures conditions possibles. Elle s'appuie sur une équipe de directeurs au siège et dans les villages et établissements et de services opérationnels au siège social. La Directrice générale participe aux travaux de la Commission exécutive et du Conseil d'administration.

D'autres directeurs et salariés de l'association peuvent être appelés par le Président à assister avec voix consultative aux séances de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et de la Commission exécutive.

> **Tous les membres de ces instances apportent leur concours au fonctionnement de l'association à titre bénévole.**

> RELATIONS EXTÉRIEURES

SOS Villages d'Enfants est une association indépendante, membre :

- de la fédération SOS Villages d'Enfants International dont elle est membre fondateur ;
- du Comité de la Charte du don en confiance ;
- de France générosités, syndicat professionnel des associations et fondations faisant appel à la générosité du public, dont la mission est de défendre leurs intérêts et de promouvoir la philanthropie en France.
- de Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement), Coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale (membre du Conseil d'Administration) ;
- de la Coordination Humanitaire et Développement (CHD), SOS Villages d'Enfants étant à l'initiative du groupe Enfance, collectif d'ONG « Enfance », en vue d'harmoniser et coordonner les actions ;
- de Vers le Haut (groupe de réflexion dédié aux jeunes, aux familles et à l'éducation dont les rapports et recommandations rencontrent un large écho) ;
- du collectif AEDE (Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant) ;
- du F3E (Fonds pour la promotion des Etudes préalables, des Etudes transversales et Evaluations), réseau pluri-acteurs composé d'ONG et collectivités territoriales françaises engagés en coopération pour le développement ;
- de NEXEM (syndicat employeur).

Le contrôleur du Comité de la Charte a participé au conseil d'administration du mois de mai 2019 consacré à l'approbation de l'arrêté des comptes, ainsi qu'à l'Assemblée générale.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE SOS VILLAGES D'ENFANTS AUTOUR D'ISABELLE MORET, DIRECTRICE GÉNÉRALE, *de gauche à droite et de haut en bas* :

Hervé Laud, directeur prospective et plaidoyer ;

Matthieu de Bénazé, directeur des programmes internationaux ;

Jérôme Bancel, directeur des richesses humaines et moyens généraux ;

Pierre Garnier, directeur des activités ;

Mathieu Ange, directeur administratif et financier ;

François-Xavier Deler, directeur du développement et de la communication ;

Patrick Chau, directeur des systèmes d'information.

© Philippe Besnard / SOS Villages d'Enfants

> RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

SOS Villages d'Enfants a toujours été vigilante quant à la sécurisation des données personnelles qu'elle est amenée à traiter, vigilance qui s'inscrit aujourd'hui dans la mise en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018.
Ce texte réglementaire européen, qui encadre le traitement et la circulation des données à caractère personnel, concerne tous les résidents de l'Union européenne et vise à responsabiliser l'ensemble des organisations publiques et privées.
Dans ce cadre, SOS Villages d'Enfants s'est mise au travail dès fin 2017 pour se mettre en conformité avec le RGPD et tout mettre en œuvre afin de renforcer la sécurité des données des enfants, des donateurs et des salariés.
Protéger ces données personnelles, en ce qu'elle implique la protection des personnes elles-mêmes, est bien en effet, dans sa dimension humaine, une priorité associative.

Ce travail a été structuré autour principalement de trois axes :

- **Le registre de traitement**
  C'est l'état des lieux de tous les outils (informatique ou sous format papier) utilisés pour gérer les données personnelles. Ce registre précise par exemple les sécurités mises en place, les durées de conservation.

- **Le respect des droits des personnes**
  Le RGPD garantit plusieurs droits à chacun d'entre nous tels que le droit à l'accès à nos données, le droit à la rectification ou à la modification, le droit à la limitation, à la suppression etc… Des procédures sont en cours de finalisation pour permettre à l'association de respecter parfaitement ces droits. Au cours du dernier Espace National de Consultation des Jeunes (ENCJ) en novembre 2019, les jeunes élus ont été informés de leurs droits et notamment la possibilité de demander leur fiche individuelle pour mieux connaître leurs données gérées par l'application Sil'Age.

- **L'analyse d'impact**
  Celle-ci permet de vérifier qu'une application ou un logiciel est conforme aux normes européennes pour les données personnelles et d'apporter le cas échéant les améliorations et modifications nécessaires. Elle s'applique par exemple au logiciel Sil'Age pour les données des enfants ou à Sirius pour celles des donateurs de l'association.

> ASSOCIATION SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE

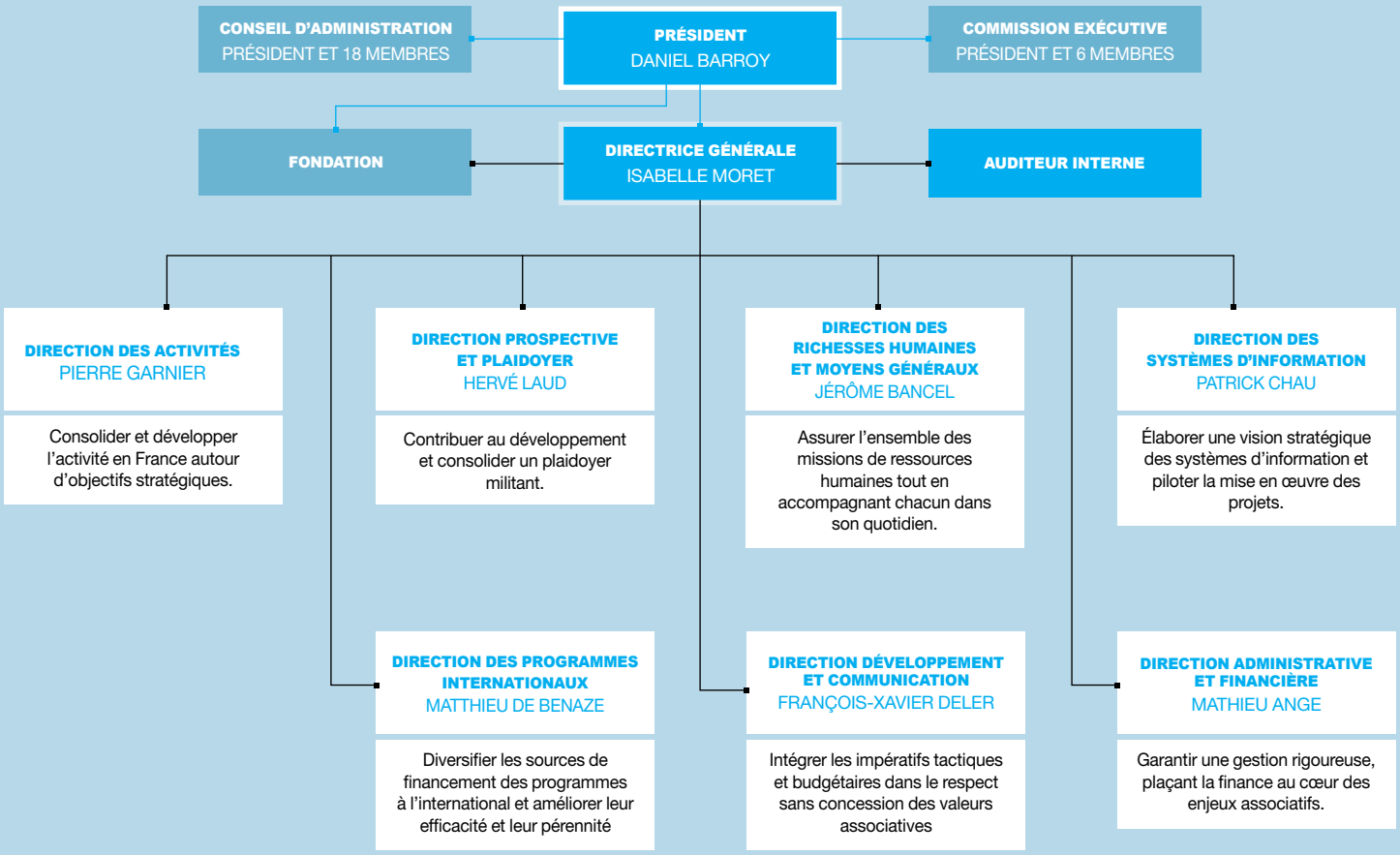

Calais
Neuville
Marly
La Maison Claire Morandat
Busigny
Marange-Silvange
Persan
Jarville
Plaisir
Châteaudun
Le Lion-d'Angers
Ste-Luce sur Loire
Beauvais-sur-Matha
Gémozac
Digne-les-Bains
Carros
Marseille
Besse-sur-Issole

- Village d'enfants SOS en fonctionnement
- Village d'enfants SOS en construction
- Établissement d'insertion pour les jeunes
- Programme de Renforcement des Familles (PRF)

> LE VILLAGE D'ENFANTS SOS

Une dizaine de maisons regroupées ou dispersées au sein d'une zone d'habitation

1 MAISONS FAMILIALES
Elle sont prévues pour accueillir jusqu'à 5 enfants, elles sont conçues avec une vaste pièce pour la vie commune, des chambres et un petit jardin.

2 MAISON COMMUNE
Elle regroupe les bureaux et les salles dédiées aux activités éducatives.

3 MAISON FAMILIALE SAFI
Plusieurs villages d'enfants SOS comportent un Service d'Accueil Familial Immédiat (SAFI), pour un accueil rapide, de courte durée, par des aides familiales, de fratries issues de familles en grande difficulté. L'observation et l'évaluation conduisent à une préconisation d'orientation.

4 MAISON DES FAMILLES
Elle a vocation à accueillir, dans un cadre adapté et chaleureux, les rencontres entre les enfants et leurs parents ou d'autres membres de leur famille, selon les modalités décidées par le juge.

5 ESPACE DE TRANSITION
Il permet aux adolescents et jeunes du village SOS d'accéder progressivement à un mode de vie autonome en bénéficiant de l'accompagnement de l'équipe.

> DANS LE MONDE (Associations nationales soutenues par SOS Villages d'Enfants France)

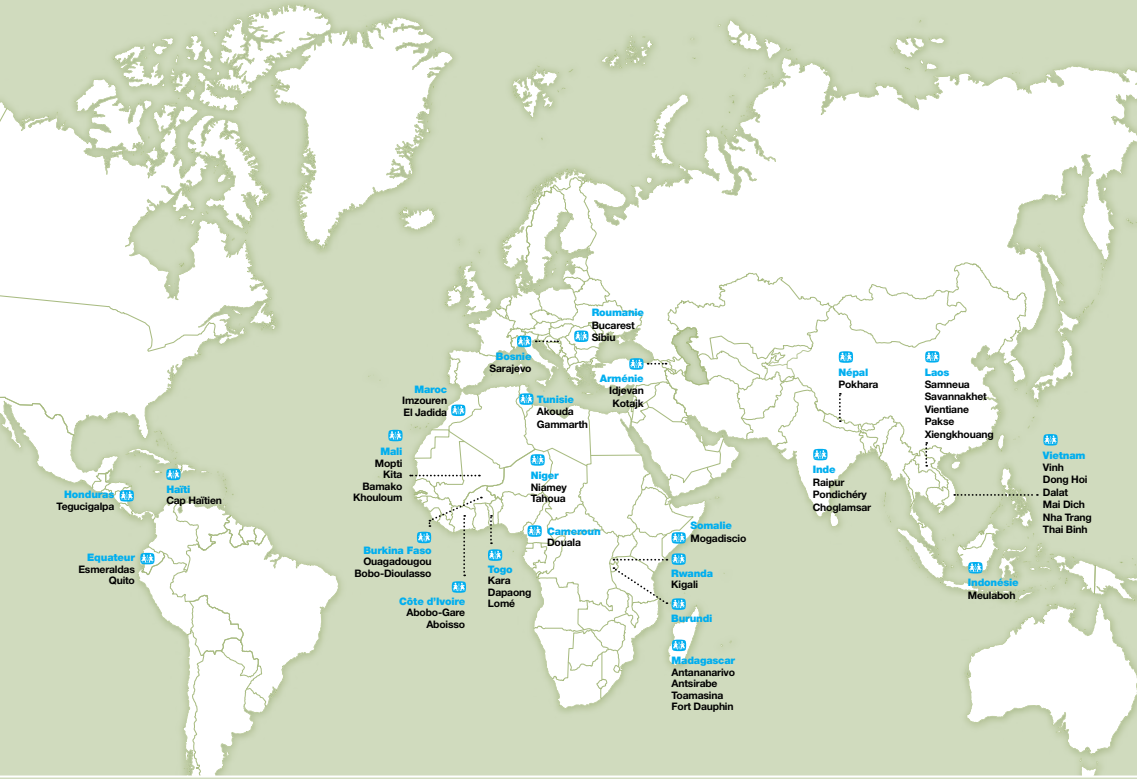

23 pays

Plus de 42 330 bénéficiaires

Plus de 58 500 actes de soins

Le soutien financier apporté par SOS Villages d'Enfants France aux villages d'enfants SOS dans le monde repose principalement sur des fonds privés. Ceux-ci proviennent des parrainages, des legs et des dons affectés au village d'enfants SOS choisi par le parrain, donateur, testateur ou partenaire.

> SOUTIEN FINANCIER en milliers d'euros et NOMBRE DE PROGRAMMES

MALI	3 543	4	9	1		3
MADAGASCAR	3 048	4	11	3	4	11
HAITI	2 335	1	4	2		2
BURKINA FASO	2 283	2	4	2		2
VIETNAM	1 933	6	7	8		2
ARMENIE	1 893	2	1	4		4
NIGER	1 480	2	4	2	1	1
LAOS	1 035	5	4	3		
TOGO	1 025	3	4	2	2	1
COTE D'IVOIRE	915	2	1	1		1
INDONESIE	829	3	1	2		1
ROUMANIE	824	2				1

CAMEROUN	403	1	1	1		
EQUATEUR	121	2				
INDE	106	3				
BURUNDI	90				1	
NEPAL	89	1				
HONDURAS	67	1				
MAROC	35	2				
BOSNIE	21	1				
TUNISIE	17	2				
SOMALIE	15	1				
RWANDA	12	1				
TOTAL	22 119	51	51	31	8	29

Village d'enfants SOS — **École et centre de formation** — **Structure pour jeunes** — **Structure de santé** — **Programme de renforcement de la famille et centre d'appui communautaire**

Par souci de rigueur et de transparence, ne sont présentés ici que les programmes directement soutenus financièrement par SOS Villages d'Enfants France.

Les 30 ans de la Convention des droits de l'enfant (CIDE)

A l'occasion de cet anniversaire, SOS Villages d'Enfants a porté différentes initiatives visant à promouvoir les droits de l'enfant et leur mise en œuvre.

© Philippe Bernard / SOS Villages d'Enfants

> TABLE RONDE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 26 septembre, SOS Villages d'Enfants a organisé à l'assemblée nationale une table ronde sur le thème : « *Qualité de l'accompagnement en protection de l'enfance : les droits de l'enfant comme levier* » avec une double dimension France et International. L'événement était marrainé par Brigitte Bourguignon, Présidente de la commission des Affaires sociales, et s'est déroulé en présence de parlementaires, de représentants de la société civile et a été conclue par le Secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance Adrien Taquet.
Cette table ronde a notamment permis la présentation de notre dernier « Cahiers SOS » intitulé « *L'approche par les droits : une boussole pour la protection de l'enfant* » et de donner la parole à deux jeunes représentantes des villages.
Elle a réuni 120 personnes (institutionnels, professionnels du secteur et représentants d'associations), qui ont échangé sur la nécessité de remettre au cœur des politiques et des pratiques les engagements pris par la France sur la mise en œuvre des droits des enfants afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge.

> DYNAMIQUE « DE LA CONVENTION AUX ACTES »

A l'occasion de ce 30e anniversaire et à l'initiative de SOS Villages d'Enfants, plus d'une trentaine d'associations, ONG et collectifs se sont réunis autour de la Dynamique « De la Convention aux Actes ! », afin de parler d'une seule voix et de mobiliser l'opinion publique pour remettre les droits de l'enfant au cœur des politiques publiques. Pour cela, la Dynamique a rédigé 12 actes forts articulés autour de 8 thèmes (gouvernance, protection, participation, justice, éducation, santé, environnement et précarité) portant sur la politique nationale comme internationale de la France, rassemblant 69 propositions très concrètes. Une consultation des enfants et des jeunes a également été menée pour recueillir leurs opinions et faire émerger des propositions autour des enjeux d'environnement notamment.

Ces Actes ont été remis à plusieurs Ministres, au Défenseur des Droits et à la Défenseure des Enfants, au représentant du CESE, au Parlement, par des binômes d'organisations et de jeunes lors d'une soirée festive et militante au Théâtre du Merveilleux à Paris le 20 novembre dernier en présence de 650 personnes. Une quinzaine de parlementaires étaient présents. Une jeune de SOS Villages d'Enfants a remis à Adrien Taquet l'acte sur la protection de l'enfance.
Isabelle Moret, Directrice générale de SOS Villages d'Enfants avait ouvert la soirée au Théâtre du Merveilleux : « *Il est plus que jamais important de s'unir et de parler d'une même voix pour faire avancer la cause de l'enfance* ».

internationale

> UN LIVRET SUR LES DROITS DE L'ENFANT

Dans le cadre de cette Dynamique, un livret à destination des enfants (7-12 ans) intitulé « Tous les enfants ont des droits » a été co-écrit par Bayard et les associations de la Dynamique en partenariat avec le Défenseur des Droits. Objectif : sensibiliser les enfants à leurs droits et les rendre acteurs.
SOS Villages d'Enfants a assuré la coordination de ce livret, qui a été diffusé à plus de 230 000 enfants à travers la France et un exemplaire a été remis à chaque enfant vivant en villages d'enfants SOS en France. Accessible gratuitement en ligne.

> VESOS CIDE 2019

L'objectif de celui-ci était surtout de sensibiliser les enfants aux droits de l'enfant car pas encore assez connus. La course à pied est un moyen.
Une journée dédiée au 30e anniversaire de la CIDE a été mise en œuvre par les villages d'enfants SOS de France, afin de fédérer, unir et réunir enfants, jeunes et professionnels autour d'un projet commun, en lien étroit avec les valeurs et le projet associatifs.
Le 23 octobre, chaque village d'enfants SOS et la Maison Claire Morandat avaient organisé un événement autour de la course à pied, avec la participation de tous : « *Créer un mouvement* » pour bouger tous ensemble le même jour.
A partir de cette thématique, l'organisation était propre à chaque site, qui s'est approprié l'opportunité de mettre à l'honneur les droits de l'enfant par une action locale. Un succès avec plus de 2 700 participants et des activités variées : courses selon diverses modalités, quizz sur les droits de l'enfant, chasse au trésor, rébus…
La participation d'enfants du voisinage, de partenaires locaux et d'institutionnels, qui avaient été informés et associés, était un point fort de la journée et a contribué à renforcer les liens avec l'environnement proche.
Cette initiative permettait surtout de rappeler à chaque enfant qu'il a des droits, à commencer par celui de les connaître et d'en comprendre les enjeux pour lui-même.

DROITS DE L'ENFANT À L'ONU : UNE AVANCÉE HISTORIQUE

Le 18 novembre 2019 à New York, l'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté la résolution 2019 sur les droits de l'enfant qui porte particulièrement sur les droits des enfants privés de soutien parental. C'est une avancée déterminante, qui vient conforter le travail de SOS Villages d'Enfants, comme les enfants et les familles qu'elle soutient et l'ensemble de la communauté. Cette résolution marque :

- La reconnaissance croissante de la communauté internationale pour les droits des enfants sans soutien parental ;
- Pour SOS Villages d'Enfants, la possibilité d'atteindre ses objectifs, en s'appuyant sur son travail de longue haleine et son expertise, en faveur de millions d'enfants sans soutien parental à travers le monde.

Nos actions en F

© DR

En France* :

> **Plus de 300 000 enfants** bénéficient d'une mesure de l'Aide Sociale à l'Enfance

> Parmi eux, plus de **140 000 enfants** font l'objet d'une mesure de placement dont :
- **65 000** en établissement
- **75 000** en famille d'accueil

> **165 000 enfants** victimes de violences sexuelles chaque année

**Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED) - Avril 2019 / Enquête IPSOS 2019*

> LA VIE D'UNE FRATRIE EN VILLAGE D'ENFANTS SOS

Derrière les chiffres *(ci-contre page 17)*, il y a des enfants, qui passeront de longues années dans des villages qu'ils n'oublieront pas, avec des femmes et des hommes avec qui ils garderont souvent des contacts profonds. Tout au long de 2019, dans les maisons familiales des villages SOS de Beauvais-sur-Matha, Busigny, Calais, Carros, Châteaudun, Digne-les-Bains, Gémozac, Jarville, Lion d'Angers, Marange, Marly, Marseille, Neuville, Persan, Plaisir, Sainte-Luce, des enfants ont vécu des vies d'enfants.

Pour chacun, tout a commencé par une rencontre, préparée suivant un protocole éprouvé. Les enfants viennent une première fois au village SOS qui est susceptible de les accueillir pour apprivoiser les lieux et faire connaissance avec les femmes et les hommes qu'ils y côtoieront. A ce stade, l'équipe connaît bien le dossier de chaque frère et sœur et pense qu'ils seraient en mesure de trouver la résilience au village SOS, d'y accomplir une enfance apaisée et d'y préparer l'adulte qui devra trouver une place digne dans la société. Chaque dossier a été très soigneusement évalué lors de séances de travail où

France

883 enfants et jeunes accueillis en France

> **759 enfants** au sein de **16 villages d'enfants SOS**

> **45 enfants** accompagnés dans **le cadre d'un PRF** (Programme de Renforcement des Familles)

> **37 jeunes** au sein de **La Maison Claire Morandat**

> **155** nouveaux enfants accueillis en **village d'enfants SOS**

> **18 enfants** accueillis **dans le cadre des SAFI** (Services d'Accueil Familial Immédiat)

> Durée moyenne du placement en village d'enfants SOS : **6,2 ans**

La première pierre du village d'enfants SOS de Besse-sur-Issole (Var) a été posée le 14 juin 2019, par Marc Giraud, Président du Département du Var et vice-Président de Toulon Provence Méditerranée, Claude Ponzo, maire de Besse-sur-Issole, Daniel Barroy, Président de SOS Villages d'Enfants, et Isabelle Moret, Directrice générale.

un parcours souvent douloureux est reconstitué patiemment. Ce temps, conduit par le Directeur ou la Directrice du village avec son ou sa chef de service et auquel participe la mère SOS qui accueillera la fratrie, est nécessaire parce qu'un échec serait catastrophique pour l'enfant qui en a connu souvent beaucoup avant.

Mais un dossier ne dit pas assez qui est le garçon ou la fille et les premières rencontres, prudentes, au village d'enfants SOS aident à comprendre de quoi chacun est fait. La visite de la maison familiale, l'accueil autour d'un goûter préparé par la mère SOS sont des instants très importants qui permettent d'observer notamment comment frères et sœurs vivent ensemble.

Lorsqu'il arrive enfin au village pour s'y installer avec frères et sœurs, l'équipe qui travaillera avec la mère SOS et l'aide familiale est prête à se mobiliser à chaque instant pour chaque enfant. Pour chacun sera développé un Projet d'Accueil Personnalisé (PAP) qui sera suivi régulièrement et permettra d'accompagner l'enfant dans sa reconstruction. Le premier jour et seulement le premier jour, le ou les parents de la fratrie pourront visiter la maison familiale où ils vivront afin de connaître le cadre qui va les accueillir. Gagner l'adhésion des parents est très important pour le projet de chaque enfant et est un long travail.

Peu à peu, chaque enfant va apprendre à connaître chaque professionnel, mère SOS, aide familiale, éducateur, psychologue, animateur… Cela pourra prendre des mois. Toujours soutenu par l'équipe du village, il devra apprendre qui il est, devra accepter ses parents tels qu'ils sont, s'attacher à sa vie avec ses frères et sœurs et avancer vers l'adulte qu'il sera. Tout sera mis en œuvre pour qu'il ait une vraie vie d'enfant avec les apprentissages mais aussi la légèreté et l'insouciance qui la caractérisent. Dans ce parcours, il y aura des moments de rejet, de colère, de chagrin mais l'enfant pourra ne jamais douter de la disponibilité et de la confiance de chaque membre de l'équipe du village SOS.

Très vite chacun va s'approprier sa chambre, qu'il occupera généralement seul, va en choisir la décoration. La vie dans la maison sera souvent rythmée autour de la cuisine et des repas qui sont le lieu et les moments qui portent le plus d'enjeux et d'apprentissages pour chacun. Chaque enfant va découvrir son école, se faire des amis. Comme chaque enfant côtoyé à l'école, il pourra faire du sport, de la musique, fêtera ses anniversaires, partira en vacances, apprendra à aimer ou ne pas aimer ce qu'il découvrira, aura de l'argent de poche, affirmera ses goûts vestimentaires, partagera tout avec ses frères et sœurs…

Il devra aussi trouver un moyen de fêter la fête des mères, de répondre aux questions innocentes des autres sur sa famille, de penser à ce qu'il fera après 18 ans. Il sera soutenu dans un parcours scolaire qu'il est souvent moins bien préparé à accomplir. Il aura des rendez-vous réguliers avec le psychologue du village qui l'aidera à trouver sa résilience. Il aura aussi rendez-vous tous les ans dans le bureau du juge qui décidera s'il poursuit son parcours au village d'enfants SOS ou si un retour en famille est envisageable. Il pourra apprendre à surmonter ses faiblesses intimes dans le cadre du Programme d'Epanouissement Par le Sport (PEPS) qui pourra si nécessaire être préparé sur mesure pour lui. Adolescent, il apprendra peu à peu à devenir autonome : comment gérer son budget, comment organiser sa vie, comment faire face aux soirées seul dans son lieu de vie, comment se nourrir, se soigner, prendre soin de lui… Si le juge l'a permis, il aura généralement pu partager des moments de vie avec ses parents qui permettront à chacun de trouver une place et de savoir quoi donner, quoi espérer. Un jour il quittera le village, parfois avec des craintes mais souvent avec une certitude : ses frères et sœurs font partie de sa vie tout comme sa mère SOS. Ils seront les témoins de son parcours d'adulte. Ils auront peut-être besoin de lui un jour et réciproquement. Il ne sera donc pas seul.

> LES NOUVEAUX VILLAGES D'ENFANTS SOS

Charente-Maritime

13 avril : inauguration du village d'enfants SOS de Gémozac

Le village d'enfants SOS, le quinzième en France et le deuxième en Charente-Maritime, était inauguré par Dominique Bussereau, Président du Département de la Charente-Maritime, Daniel Barroy, Président de SOS Villages d'Enfants France, Loïc Girard, Maire de Gémozac, et Elsa Da Silva, directrice du village d'enfants SOS de Gémozac.

Loïc Girard a réaffirmé tout son soutien à l'association et au village d'enfants SOS. Dominique Bussereau, déjà présent à l'inauguration du village d'enfants SOS de Beauvais-sur-Matha en décembre 2018, a exprimé sa fierté que le département accueille deux villages d'enfants SOS, une solution de prise en charge dont il a à nouveau souligné les avantages.

32 enfants (soit la pleine capacité d'accueil) sont accueillis dans les 7 maisons familiales du village SOS de Gémozac, qui comprend une Maison des Familles.

Inauguration du village d'enfants SOS de Gémozac (Charente-Maritime) le 13 avril 2019 avec, de gauche à droite : Bernard Lalande, Sénateur de Charente-Maritime, Marie-Christine Bureau, vice-Présidente du conseil départemental de Charente-Maritime Déléguée à l'enfance, Corinne Imbert, Sénatrice de Charente-Maritime, Dominique Bussereau, Président du conseil départemental de Charente-Maritime, Daniel Barroy, Président de SOS Villages d'Enfants, Elsa Da Silva, Directrice du village d'enfants SOS de Gémozac, Isabelle Moret, Directrice générale de SOS Villages d'Enfants, Loïc Girard, Maire de Gémozac, Laurent Didier, Sénateur de Charente-Maritime, Françoise Roffignac, vice-Présidente du conseil départemental de Charente-Maritime.

Var

14 juin : pose de la 1re pierre à Besse-sur-Issole

Marc Giraud, Président du Département du Var et Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée, Claude Ponzo, maire de Besse-sur-Issole, Daniel Barroy, Président de SOS Villages d'Enfants, et Isabelle Moret, Directrice Générale, ont posé le 14 juin la première pierre du village d'enfants SOS de Besse-sur-Issole, le 17e en France.

Le village d'enfants SOS de Besse-sur-Issole comportera 9 maisons familiales, offrant 50 places pour des fratries de 0 à 21 ans, chaque maison familiale accueillant ainsi 4 à 5 enfants. Il comprendra également une Maison des Familles, un Service d'Accueil Familial Immédiat ainsi qu'un Espace de Transition permettant un accès progressif à l'autonomie pour les adolescents.

L'ouverture du village d'enfants SOS et l'accueil progressif des enfants sont prévus en 2020.

Maine-et-Loire

1er juillet : ouverture du village d'enfants SOS du Lion d'Angers

Le nouveau village d'enfants SOS du Lion d'Angers a ouvert ses portes le 1er juillet dernier, autour de l'accueil d'une première fratrie de 4 enfants.

38 enfants de 1 à 15 ans y sont accueillis pour une capacité d'accueil à terme de 48 enfants dans 11 maisons familiales, de plain-pied, équipées de 7 chambres chacune, au sein du magnifique Parc Départemental de l'Isle Briand, site naturel et majoritairement réservé aux activités équestres. Ces activités permettent au village d'enfants SOS de développer une approche éducative unique autour de l'équitation. La relation avec les chevaux apporte une dimension apaisante voire thérapeutique dans le développement et la reconstruction des enfants. Une Maison des Familles offre un espace de rencontre « parents-enfants », permettant d'accompagner les visites et de concourir au renforcement de la parentalité.

A terme, une équipe d'une quarantaine de personnes interviendra auprès des enfants du village SOS du Lion d'Angers.

> LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAUX DISPOSITIFS

Ils reflètent la capacité de SOS Villages d'Enfants à adapter ses programmes et activités à de nouveaux besoins en protection de l'enfance, ceux des enfants, des adolescents, des familles. Une ouverture et une innovation qui sont en adéquation avec les principes fondamentaux de l'association, en référence à l'intérêt supérieur de chaque enfant et jeune, et garantissent la pérennité de son action.

Programmes de Renforcement des Familles

Depuis mai 2017, dans le Nord et le Pas-de-Calais, SOS Villages d'Enfants développe des programmes d'accompagnement et soutien à la parentalité.
Le principe est d'intervenir auprès de familles en difficulté, chez elles, autour de temps forts de la journée de l'enfant, afin d'éviter une dégradation de la situation familiale pouvant conduire au placement des enfants mais aussi d'accompagner les parents dans leurs compétences parentales.
Les modalités d'intervention sont déterminées en fonction des besoins identifiés. Elles se déclinent autour de mesures de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) et d'un Service d'Accompagnement Parental.
C'est une approche participative, qui intègre toutes les dimensions de la famille. L'équipe cherche à identifier, pour mieux construire son travail avec la famille, les ressources, même ténues, de celle-ci : un voisin, des grands-parents, une institutrice...

"C'est une évolution qui répond aux enjeux actuels et aux nouvelles réalités de la protection de l'enfance. Favoriser la création de liens parentaux de qualité, c'est aussi protéger des enfants."

Alain Adamiak, directeur
du village d'enfants SOS de Calais

Maison des Familles : un lieu préservé et chaleureux

Maisons des Familles

La 1re Maison des Familles a été créée en 2011, la plus récente en 2017. 8 villages d'enfants SOS ont mis en place ce dispositif : Marange, Plaisir, Châteaudun, Persan, Beauvais-sur-Matha, Gémozac, Lion d'Angers et Carros. Au-delà de la mise à disposition d'un espace pour les familles dans le cadre des droits de visites, ce dispositif propose une activité spécifique avec un poste dédié.

C'est la possibilité pour les équipes des villages d'enfants SOS de travailler autrement avec les familles, en s'appuyant sur leurs compétences. Le lien parents/enfants est au cœur du dispositif : il est à créer, restaurer, entretenir, en fonction des différentes situations familiales. Il permet de soutenir telle mère ou tel père pour une relation chaleureuse et partagée qui soit centrée sur l'intérêt de l'enfant et l'écoute de ses besoins.

Services d'Accueil Familial Immédiat (SAFI)

Le dispositif est né en 2011 et est implanté dans 3 villages d'enfants SOS. Il permet d'accueillir rapidement et de manière sécurisante, dans une maison dédiée, des enfants en situation de danger.
Ce dispositif est reconnu par les départements comme lieu d'évaluation du lien fraternel, véritable aide à la décision pour le magistrat qui doit prononcer le placement pour la fratrie. Plusieurs projets sont en cours.
Les enfants, accueillis par des aides familiales, y retrouvent, sur un temps donné, une sécurité physique et matérielle mais aussi affective : « *Je donne sans barrière en fonction de ce dont les enfants ont besoin* ».
La situation de chaque enfant, de chaque fratrie, est évaluée afin d'être en mesure de proposer l'orientation la plus adaptée.

Je donne sans barrière en fonction de ce dont les enfants ont besoin.

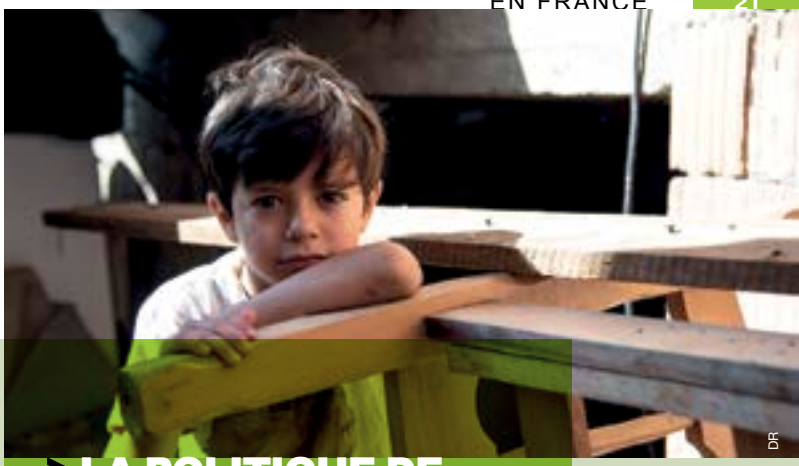
DR

> LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ENFANTS

L'année 2019 a marqué le lancement de la politique de protection des enfants. Celle-ci correspond à un engagement fort de SOS Villages d'Enfants France, en lien avec son projet associatif. C'est également un enjeu majeur, pour la gouvernance associative comme pour l'ensemble des équipes.

Garantir la sécurité des enfants accueillis et accompagnés, les protéger contre toute forme de violence, tels en sont les objectifs. Même si des procédures existent déjà, cet engagement doit permettre d'aller plus loin dans la prévention et de mieux garantir la mise en œuvre des droits de l'enfant : la responsabilité de chacun et l'engagement de tous.
Structurer et améliorer les outils, définir les notions de violence et de maltraitance, mener un travail fondamental d'information et de sensibilisation sont les points-clés de la mise en œuvre de cette politique.

Un document « Politique de Protection des enfants » a été présenté en octobre aux instances de SOS Villages d'Enfants. Il est en cours de finalisation.
Le poste de référent associatif Protection des enfants a été créé, pour une prise de fonction effective au 1er janvier 2020, avec pour missions de garantir et accompagner la mise en œuvre et d'animer la politique associative.
Les jeunes représentants à l'Espace National de Consultation des Jeunes (ENCJ) ont mené des travaux sur la question des violences.

La protection des enfants est également au cœur d'une formation dédiée à cet enjeu. L'objectif de cette formation est de permettre à chaque professionnel, toutes catégories confondues, de faire évoluer son positionnement et ses pratiques professionnelles pour mieux repérer et intervenir auprès d'enfants victimes de violences sexuelles intra et extrafamiliales. Pour y répondre, un plan a donc été prévu pour les trois prochaines années.

Espaces de transition

Anticiper et accompagner les jeunes dans ce moment-clé qu'est le passage à l'âge adulte est une préoccupation majeure. A 18 ans un enfant placé devient un adulte et ne bénéficie plus à ce titre de la protection de l'enfance. Sans préparation à ce moment critique et sans soutien, il court un risque avéré de basculer dans la précarité.

Une des solutions développées par SOS Villages d'Enfants est la mise en place au sein de villages d'enfants SOS des « espaces de transition » accessibles à partir de 16 ans (lieux de vie collectifs, studios individuels) pour l'apprentissage de l'organisation de la vie quotidienne. Ils offrent une prise en charge intermédiaire entre le village d'enfants SOS et l'autonomie, tout en assurant la continuité de l'accompagnement et en préservant les liens avec la mère SOS et les frères et sœurs.
Ces espaces peuvent accueillir 5 à 6 jeunes encadrés par des éducateurs, qui les aident au quotidien (budget, démarches administratives, gestion du quotidien) et les accompagnent dans leur projet professionnel.

“Le fait d'être moins assistée, de devoir tenir un budget, faire ses courses, la cuisine… ça fait une grande différence dans le quotidien, on sait qu'on entre dans la vie adulte, alors on fonce.”

Léa

> LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES ADOLESCENTS ET JEUNES MAJEURS

Depuis des années, SOS Villages d'Enfants plaide et agit pour que les jeunes issus du placement ne soient pas livrés brutalement à eux-mêmes sous prétexte qu'ils sont majeurs. Comment peut-on enjoindre ces jeunes, fragiles entre tous, à l'autonomie à 18 ans alors qu'on ne le devient socialement et matériellement aujourd'hui dans la société française que vers 25 ans ? Nous devons aller au bout de notre accompagnement, comme n'importe quels parents dignes de ce rôle le font, et non les exposer à la précarité. Telle est la mission de la coordinatrice nationale dont le poste a été créé en août afin de renforcer, développer et structurer l'accompagnement des adolescents et jeunes majeurs.

La mission est de garantir à chaque jeune la possibilité d'un accueil (ou accompagnement) inconditionnel, afin de sécuriser le plus possible son parcours. L'accompagnement, qui peut être de quelques mois à quelques années, se décline de manière souple, en fonction des besoins et projets du jeune.

Les axes majeurs de l'accompagnement :
- Santé
- Accès aux droits
- Logement/Revenu
- Insertion professionnelle
- Formation
- Mobilité et autonomie dans les déplacements
- Réseau amical et familial
- Construction identitaire et développement personnel

La politique associative déclinée sur 3 volets :
- La poursuite de l'accompagnement : Engagement à ce qu'il n'y ait aucune « sortie sèche » (prise en charge du jeune au village d'enfants SOS après sa majorité, le temps nécessaire à la sécurisation de sa sortie) ;
- Le « Fil » : Garder le lien et soutenir les projets (« coup de pouce départ », suivi individuel) ;
- « Pause-toi » : Être là en cas de « coup dur » (permettre le retour du jeune au village d'enfants SOS s'il est confronté à de graves difficultés, avec un accompagnement individuel pour une durée de 3 à 6 mois.

> DÉPARTEMENT FORMATION

Le Département Formation en 2019

La thématique phare de la formation a été la promotion de l'approche par les droits de l'enfant portée par SOS Villages d'Enfants.
D'autres sujets ont été proposés : la lutte contre les violences sexuelles, le principe de l'attachement, la réussite scolaire et la protection de l'enfance.
Ces formations s'adressent aux professionnels de SOS Villages d'Enfants mais aussi à tous ceux de la protection de l'enfance.

L'investissement en formation reste très important et bien au-delà de l'obligation conventionnelle.
De nouvelles orientations de formations ont été proposées en 2019 aux équipes éducatives.
La plus importante concerne la mise en place d'une formation pour mieux accompagner les enfants victimes de violences sexuelles : détecter, en parler et agir. Elle a été mise en place en premier lieu sous la forme de sessions pluri institutionnelles.
Il s'agit également de la thématique retenue pour la formation des éducateurs spécialisés organisée tous les deux ans. Un plan de déploiement auprès des différentes catégories de personnel a été prévu sur 3 ans de 2019 à 2021.
Une nouvelle formation sur la bientraitance a été proposée également. L'objectif pour chacun est de renforcer la qualité de sa communication avec les enfants et d'ajuster ses pratiques éducatives pour favoriser leur développement.
Une formation sur la clinique de la maltraitance s'adresse à tous les psychologues de l'association. Elle prépare aussi l'organisation d'un séminaire permettant l'élaboration de nouveaux outils d'observation et d'orientation des enfants pour la prise en charge la plus adaptée.
Enfin, un budget de 30 K€ est maintenu dans le plan de formation pour soutenir des projets individuels de formation en lien avec les entretiens professionnels et les comités de carrière.

Le parcours de tutorat des éducateurs(trices) familiaux(liales) et aides familiaux(liales) présenté comme une démarche de formation « terrain » a été renforcé :

- Mise en place de groupes dédiés aux éducateurs familiaux la 1re année
  Les professionnels participent à trois rencontres de 3 heures chaque trimestre. Ces séances sont animées par une psychologue. Ce groupe a pour objectif de prévenir les risques d'isolement et donc de départ anticipé. Il s'agit également de soutenir les questionnements individuels de chacun.
- Une nouvelle version du parcours de tutorat
  Elle est proposée avec de nouvelles dispositions : un tutorat adapté, y compris pour les personnes en CDD, une attention particulière apportée à l'étape d'accueil, une diversification des modalités d'accompagnement et un guide du tutorat enrichi.

L'activité externe

Cette activité de formation externe, dans le cadre du Département Formation, est clairement séparée de l'activité interne, dont elle est complémentaire. Elle s'exerce conformément aux statuts de SOS Villages d'Enfants, modifiés afin de permettre sa création (modification approuvée par l'Assemblée générale en 2016).
2019 était l'année du développement de l'activité du Département Formation, **avec une progression de 57 % par rapport à 2018** pour un chiffre d'affaires de 57 K€ d'honoraires.
350 personnes de différentes structures associatives ou publiques ont été formées.
Une nouvelle mission d'ingénierie pédagogique a été proposée pour la première fois dans le cadre du programme QUAPEM à Madagascar (*voir Nos actions dans le monde*).

Le montant alloué à la formation est de 500 K€ ainsi répartis :

- **375 K€** consacrés au plan de développement des compétences (ex plan de formation)
- **75 K€** pour l'analyse de la pratique
- **35 K€** pour le CPF
- **15 K€** pour les formations réglementaires

Ce budget représente une moyenne de plus de 30 heures de formation par salarié.

Nos actions dan

A travers le monde* :

- **200 millions d'enfants** n'ont pas accès à l'alimentation dont ils ont besoin pour grandir
- **263 millions d'enfants et d'adolescents** dans le monde ne sont pas scolarisés
- **12 millions de filles** sont mariées de force chaque année

> SOS VILLAGES D'ENFANTS POUR LES ENFANTS DU MONDE

L'équation que SOS Villages d'Enfants s'efforce de résoudre partout dans les pays partenaires est rendue significativement plus complexe par la fragilité socio-économique de la plupart de ces pays et la faiblesse de leurs structures scolaires ou sanitaires sans oublier leur vulnérabilité aux troubles géopolitiques couramment entretenus par les effets désastreux du réchauffement climatique.

Les enfants y sont trop souvent exposés aux violences qui traversent ces pays (misère, guerres, déplacements de population, pandémies, …) et leurs droits sont hélas bafoués parce qu'ils sont invisibles. Les statistiques sont très préoccupantes qui décrivent des drames humains et annoncent des sociétés profondément inégalitaires et malheureuses : fillettes mariées de force, enfants soldats, enfants sans état civil, enfants n'ayant pas accès à l'eau potable, filles déscolarisées, enfants ouvriers …

Le respect rigoureux des fondamentaux de SOS Villages d'Enfants a d'autant plus d'importance qu'ils concourent à démontrer la vertu des droits de l'enfant pour permettre l'accomplissement de chacun et préparer un avenir apaisé :

- Travail étroit avec les autorités locales, notamment de protection de l'enfance et coopération avec les autorités coutumières ;
- Strict respect de la laïcité et des cultures locales ;
- Préservation d'un modèle de type familial construit sur l'attachement à la mère SOS, aux frères et soeurs ;
- Attention permanente à tous les droits de tous les enfants.

** Unicef 2018 et 2019 / Unesco 2018*

s le monde

Une année 2019 marquée par :

> **La « réinnovation »** du programme de Kotayk (Arménie)

> Le bilan positif **du projet RECORDE** (Mali et Burkina Faso)

> Le lancement d'études pour **la mise en œuvre des droits de l'enfant et l'insertion des jeunes**

> **Un soutien encore renforcé** aux associations partenaires

Le rayonnement d'un village d'enfants SOS dans un pays partenaire doit beaucoup à la générosité des donateurs particuliers, aux financements des entreprises et des bailleurs institutionnels que SOS Villages d'Enfants France mobilise. Il touche beaucoup plus de personnes que ne le fait un village d'enfants SOS en France :

- Chaque village compte une dizaine de maisons familiales. Conformément aux règlementations de chaque pays, la mère SOS y accueille couramment 8 enfants. Les enfants y connaissent un confort, qu'ils retrouveront hélas rarement dans leurs vies d'adultes quoiqu'il n'ait rien de luxueux, qui les aide à se reconstruire.

- Un centre médical propose des soins aux enfants mais également à la population environnante. Intégré au système sanitaire national, il accompagne les femmes enceintes, sensibilise aux gestes d'hygiène, dispose de médicaments …

- La cantine qui accueille tous les enfants du village SOS et de ses écoles leur offre ce qui est bien souvent leur seul repas quotidien, qui plus est pris dans un environnement serein et suivant des menus équilibrés.

- Des écoles permettent aux enfants du village et de la communauté d'apprendre à lire, à écrire, à compter dans leur culture. Ce sont des atouts souvent décisifs pour leur permettre de construire leurs ressources à l'avenir.

- Des jardins d'enfants accueillent en journée les tout-petits où ils sont protégés, nourris, soignés. Les parents ainsi soulagés de leur garde et de leur charge peuvent mieux se consacrer aux ressources du foyer.

- Des centres d'apprentissage pour jeunes adultes, là aussi ouverts aux garçons et aux filles, les aident à choisir une activité rémunératrice et à en acquérir les techniques.

- Très souvent, les villages exploitent des potagers qui fournissent des légumes et des fruits frais aux maisonnées tenues par les mères SOS.

- Les Programmes de Renforcement de la Famille aident des parents, parfois isolés, à surmonter les conséquences de parcours chaotiques, marqués par des inégalités criantes et des épreuves de toutes sortes. Toutes les familles naturelles ainsi préservées contribueront immédiatement à l'épanouissement de leurs enfants et de leurs communautés.

SOS Villages d'Enfants est l'une des ONG qui emploie le moins d'expatriés. De rares salariés occidentaux représentent la structure fédérale dans quelques bureaux régionaux, le temps de les installer et d'en constituer les équipes. Tous les salariés qui accompagnent les enfants dans les villages et les programmes, sont recrutés localement. Cela permet de distribuer des rémunérations qui profitent immédiatement à la communauté et d'élever les

enfants accueillis dans leur culture, ce qui est un de leurs droits les plus fondamentaux. SOS Villages d'Enfants veille très rigoureusement à cette logique privilégiant les ressources locales, y compris pour les fournitures matérielles (c'est aussi une manière de limiter l'empreinte carbone de nos activités).

Partout, les villages d'enfants SOS ont donc un rayonnement très large et profond. Ils sont reconnus pour la pertinence de leur engagement local parce qu'ils font toujours le pari de valoriser le potentiel du pays, de ses enfants, de son histoire, de ses femmes et de ses hommes. Ce pari peut gagner à deux conditions auxquelles SOS Villages d'Enfants veille très rigoureusement :

- Ne jamais s'abandonner avec fatalité aux maux endémiques des pays du « sud » mais tout mettre en œuvre pour les exclure des parcours des enfants qu'ils accompagnent ;
- Toujours plaider pour les droits de l'enfant et agir dans leur respect pour chacun, fille ou garçon.

Ainsi, les enfants qui sortent des villages SOS, ou des autres programmes (écoles, programme de renforcement familial) démontrent-ils qu'on peut naître dans la misère, la violence et l'isolement et trouver sa résilience, apprendre à lire et à écrire, capitaliser sur une bonne santé, arriver à l'âge adulte avec une carte d'identité et un avenir dans lequel le bonheur d'une vie matérielle et familiale stable est possible.

> ARMÉNIE : UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE

SOS Villages d'Enfants France soutient SOS Villages d'Enfants Arménie, à hauteur de 70% du fonctionnement. C'est aussi grâce à SOS Villages d'Enfants France qu'en 2010 le village d'enfants SOS d'Idjevan a vu le jour et que le programme de Kotayk a pu diversifier ses services dans un processus dit de « Ré-Innovation », financé entre 2017 et 2019. Le village d'enfants SOS de Kotayk a vu le jour en 1990. La majorité des enfants accueillis ont au moins un parent. Les motifs de placement sont : carences éducatives, violences, incapacité psychologique ou physique des parents.

Diversifier les modes d'accueil et d'accompagnement

Pour répondre à l'évolution des besoins des enfants et des familles, SOS Villages d'Enfants Arménie a décidé, en concertation avec la fédération SOS Villages d'Enfants International et SOS Villages d'Enfants France de conserver 10 maisons familiales mais de développer également des modes d'accompagnement des mères isolées parfois sans logis (de l'accueil à court terme en maison, dons

de vêtements, médicaments, aliments adaptés à l'âge des enfants à un accompagnement psychologique et juridique en passant par des formations professionnelles), ainsi qu'un service d'accueil familial immédiat.

A également été créé un Programme de Renforcement de la Famille régional (101 familles et 280 enfants) complété par l'adaptation du jardin d'enfants en centre éducatif de jour pour les enfants les plus jeunes (75 enfants).

> QUAPEM : pour la protection de l'enfance à Madagascar

Le projet QUAPEM (Qualité de l'Accueil en Protection de l'Enfance à Madagascar) a été lancé en septembre 2018, avec pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil pour les enfants placés en protection de l'enfance. Il concerne 31 centres d'accueil, dont 3 villages d'enfants SOS, dans quatre régions de l'île.

Une dynamique partenariale

Mené en partenariat avec le ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme malgache et avec l'Institut Supérieur du Travail Social (ISTS) qui assure la formation des professionnels, il bénéficie du soutien de l'Agence Française de Développement (AFD) et du Gouvernement de la Principauté de Monaco (pour un montant total de 700 000 €). Avec l'appui de SOS Villages d'Enfants France, SOS Villages d'Enfants Madagascar assure la coordination des activités du projet, en lien avec le ministère et l'ISTS. La première phase du projet s'est déroulée de septembre 2018 à fin 2019, illustrant l'implication forte de SOS Villages d'Enfants et de l'ensemble des partenaires, dynamique qui contribue à un transfert de compétences progressif.

AFD AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Gouvernement Princier PRINCIPAUTÉ DE MONACO

2019 : les étapes déterminantes

L'année a permis de recruter l'équipe, d'identifier les centres participant au projet, de créer les curricula de formation. Les premières formations ont été dispensées en octobre et le projet a été lancé officiellement à Antananarivo en décembre 2019 en présence des partenaires, représentants du ministère et bailleurs.

> PROJET RECORDE : l'année du bilan

Initié par SOS Villages d'Enfants, le projet RECORDE (Renforcement des organisations de la société civile locale pour mieux prévenir la perte de la prise en charge parentale et promouvoir les droits de l'enfant) a été lancé en 2017 au Burkina-Faso et au Mali. Au terme des trois ans de mise en œuvre, le projet a eu un impact positif sur l'effectivité des droits de l'enfant dans les 13 localités d'intervention, qui sont mieux connus et plus respectés :

- Au niveau communautaire, une meilleure connaissance des droits de l'enfant et de leur respect avec plus de 11 800

> RECORDE : témoignages

Au cours de l'atelier de clôture, SOS Villages d'Enfants a donné la parole aux bénéficiaires directs du projet après 36 mois de collaboration.

Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : prise en charge des soins de Charlotte, 17 ans, souffrant de diabète.

"J'avais des difficultés à payer les frais médicaux de ma fille. En 2017, avec RECORDE, j'ai intégré une mutuelle de santé et je paie seulement 25% des frais des ordonnances. En 2018, l'OSC de Bobo-Dioulasso m'a mise en contact avec une Direction de la Santé de l'Etat qui gère les prises en charge gratuites du diabète : Charlotte bénéficie aujourd'hui du traitement sans débourser de l'argent. Je dis merci au projet RECORDE."

Charlotte :

"Ma santé s'est améliorée et j'arrive à aller à l'école grâce à la prise en charge de mes médicaments…"

Sanankoroba (Mali) : un Président d'une des OSC partenaires du projet

"A chaque rencontre, les femmes échangent sur les droits de l'enfant et abordent des sujets liés au bien-être de la famille. Avec les fonds mobilisés, les membres des groupements villageois d'épargne et de crédit arrivent à prendre en charge les besoins essentiels de leurs enfants. La cohésion sociale est renforcée, les femmes ont une forte capacité d'épargne individuelle et arrivent à diversifier les AGR (Activités Génératrices de Revenus). Au nom des bénéficiaires de Sanankoroba, je dis merci à toute l'équipe du projet RECORDE."

personnes sensibilisées et la mise en place de 13 comités de protection de l'enfant et 13 clubs d'enfants ;

- Au niveau individuel, une évolution des comportements parentaux, grâce à 179 séances de sensibilisation organisées auprès de 5 900 parents ;

- Au niveau familial, des progrès notables dans l'autonomie des familles, en particulier du point de vue économique. Les conditions de vie des enfants sont meilleures et leurs droits fondamentaux mieux respectés. Le risque de perte de la prise en charge parentale étant en grande partie lié aux niveaux de revenus, SOS Villages d'Enfants estime que le risque est réduit pour 395 familles accompagnées par le projet soit 94 % de l'effectif total de familles accompagnées ;

- 13 organisations de la société civile locale sont renforcées sur le plan technique ;

- Les femmes ont vu leurs rôles et responsabilités renforcés dans les ménages et dans les communautés.

En 2020, SOS Villages d'Enfants continuera de suivre attentivement les suites de ce projet, et restera en soutien des communautés pour qu'elles continuent de soutenir les familles les plus vulnérables.

> HAÏTI : ÉTUDE DU PROJET DEPARE *« Droits de l'Enfant via une Parentalité Responsable »*

SOS Villages d'Enfants France a poursuivi, en 2019, la conception d'un projet destiné à contribuer à la concrétisation des droits de l'enfant à Haïti, objectif indissociable de la protection de l'enfance et de la lutte contre la pauvreté.

Le contexte

En Haïti, plus d'un enfant sur cinq vit séparé de ses parents. D'autres enfants vivent avec leurs parents dans un cadre instable : 86% des enfants âgés de 2 à 14 ans seraient victimes de violences physiques et/ou psychologiques, un enfant sur trois de moins de 5 ans souffre de malnutrition chronique. Pauvreté, maladies, catastrophes naturelles ou discrimination sont souvent les premiers problèmes qui conduisent à une prise en charge inadaptée des enfants, avant le manque d'infrastructures de base et un accès limité aux services de santé et d'éducation.

La mise en place du projet prévue sur trois ans à partir de 2020 devrait permettre une augmentation (environ 40%) du nombre d'enfants évoluant dans un cadre protecteur et respectueux de leurs droits. L'Agence Française de Développement (AFD) contribue au Programme DEPARE à hauteur de 850 000 € (soit près de 47 % du coût total).

> MADAGASCAR/MALI/TOGO : une étude pour améliorer l'insertion des jeunes

Menée entre janvier et juin 2019 dans trois pays soutenus par SOS Villages d'Enfants France, cette étude visait à identifier des leviers d'amélioration dans l'accompagnement des jeunes sans soutien parental, en s'inspirant des expériences développées par SOS Villages d'Enfants Madagascar.
Elle a permis :

- une meilleure connaissance des programmes d'accompagnement des jeunes dans les trois pays ;
- de définir des recommandations stratégiques pour chacun des contextes ;
- le partage d'expériences entre les 4 associations SOS Villages d'Enfants impliquées (France, Madagascar, Mali et Togo) ainsi que le bureau régional de SOS Villages d'Enfants International.

L'étude a été restituée en juillet 2019 à Paris, en présence d'Isabelle Moret, Directrice générale de SOS Villages d'Enfants France, des directeurs(trices) des 3 associations SOS Villages d'Enfants concernées et de représentantes de la Coopération monégasque, qui a cofinancé l'étude à hauteur de 10 000 €, ainsi que du F3E, qui l'a co-financée à hauteur de 15 000 €.

Plaidoyer

> Plus de **40 000 jeunes** de 18 à 21 ans issus du placement peuvent se retrouver dans la précarité à la sortie de la prise en charge

> Seulement **1%** des contrats jeunes majeurs sont des contrats d'un an ou plus

> **Un quart** des jeunes Sans Domicile Fixe de Paris sont des personnes ayant été prises en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance*

SOS Villages d'Enfants est une association strictement apolitique, attachée à son indépendance et sa neutralité. En tant qu'opérateur de « terrain », elle interpelle et « nourrit » les décideurs politiques, ce qui fait sa force et fonde sa légitimité.

Le positionnement de SOS Villages d'Enfants, fondé sur l'expertise d'usage portée par les enfants et les jeunes, la pratique quotidienne articulées à la défense des droits de l'enfant dans chacun de ses villages SOS et programmes partout dans le monde contribue à la crédibilité de nos messages. C'est pourquoi le positionnement de SOS Villages d'Enfants est de plus en plus entendu et sollicité par les pouvoirs publics en France. Il l'a notamment été en 2019 dans le cadre de la concertation des acteurs de la Protection de l'Enfance par le ministère de tutelle. L'équipe du plaidoyer de SOS Villages d'Enfants a contribué et porté ses messages lors de cette concertation, accompagnée de deux jeunes issus des villages d'enfants SOS, pour faire avancer les enjeux spécifiques aux fratries et à l'accueil de type familial notamment.

Ce fut l'occasion de promouvoir une approche par les droits de l'enfant pour les enfants placés à chaque moment de leur prise en charge. SOS Villages d'Enfants se félicite également que la stratégie de la Protection de l'Enfance souligne la pertinence du mode d'accueil en villages d'enfants et propose la création de 600 places supplémentaires d'accueil notamment dans les cas de fratrie.

*Fondation Abbé Pierre (Rapport 2019)

Une année 2019 marquée par :

- Le lancement du collectif **« Cause Majeur ! »**
- La contribution au **Grand Débat des enfants**
- **Les rencontres et la concertation** avec les pouvoirs publics
- **Les travaux de l'ENCJ** dans le cadre de la consultation organisée par la Défenseure des enfants
- Le déploiement du **Groupe Enfance**

> LANCEMENT DU COLLECTIF « CAUSE MAJEUR ! »

A l'initiative de SOS Villages d'Enfants qui en assure la coordination, un collectif a été lancé en mars 2019 pour soutenir la cause des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Ce collectif rassemble près de 20 associations de protection de l'enfance, de jeunesse mais aussi des personnalités qualifiées (professionnels et jeunes).
Alors que l'âge moyen d'accès à l'autonomie en France recule et que les jeunes quittent le foyer familial en moyenne à 24 ans, les jeunes bénéficiant d'une mesure de l'aide sociale à l'enfance doivent pour la plupart être autonomes dès leurs 18 ans.
Le collectif « Cause Majeur ! » milite pour une véritable inclusion des jeunes majeurs au sein de la société, sans âge couperet, et assurera une veille continue et un suivi de la mise en œuvre des politiques publiques annoncées sur ces questions.
Il vise à fédérer les associations de protection de l'enfance et de jeunesse, les professionnels et les jeunes afin d'avancer ensemble sur ces questions et porter d'une même voix revendications et points de vigilance.
Il a été particulièrement mobilisé durant l'année à l'occasion de la proposition de loi de Brigitte Bourguignon et le rapport dédié, la stratégie protection de l'enfance ou encore une intervention lors des Assises de la protection de l'enfance.

> CONTRIBUTION AUX DÉBATS PUBLICS

- Concertation dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de la protection de l'enfance ;
- Contribution à l'élaboration du référentiel Jeunes Majeurs dans le cadre de la stratégie pauvreté ;
- Visites en villages d'enfants SOS (Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance, à Calais, Brigitte Bourguignon, députée Pas-de-Calais, Xavier Iacovelli, sénateur des Hauts-de-Seine) ;
- Rencontres et auditions avec des parlementaires : Elsa Faucillon (Hauts-de-Seine), Perrine Goulet (Nièvre), Monique Limon (Isère), Jean-Noël Barrot (Yvelines)...

Le Grand Débat des enfants
Le 20 mars 2019, SOS Villages d'Enfants a co-organisé avec l'ANACEJ (Association nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes) et le Scoutisme français le Grand Débat des enfants. Une centaine d'enfants de 8 à 17 ans, issus de plusieurs associations dont SOS Villages d'Enfants, étaient réunis à la Cité des enfants à La Villette.
Des ateliers thématiques ont fait émerger questions et propositions des enfants. Brigitte Macron a ouvert la séance plénière du Grand Débat : « *Grâce à ce que vous pensez et à ce que vous nous dites, nous allons pouvoir progresser* ». Les enfants ont pu échanger pendant deux heures avec Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance.

L'impact de l'événement se mesure à la volonté du gouvernement de s'engager sur la participation des enfants et des jeunes : enfants associés à la concertation sur la protection de l'enfance, ouverture sur la présence auprès d'Adrien Taquet d'un groupe d'enfants et de jeunes autour de la mise en œuvre des politiques…

> *« J'AI DES DROITS, ENTENDS-MOI ! »* : L'ENCJ AVEC LA DÉFENSEURE DES ENFANTS

Le 20 novembre, SOS Villages d'Enfants était à l'Unesco aux côtés de la Défenseure des enfants, Geneviève Avenard, pour la restitution de la grande consultation qu'elle avait organisée pour recueillir l'avis des jeunes issus de plusieurs organisations sur la mise en œuvre de leurs droits.
Les jeunes représentants de l'ENCJ (Espace National de Consultation des Jeunes) avaient travaillé sur plusieurs thématiques - lutte contre les violences, participation, intimité et préparation de l'avenir - afin de faire des propositions à la Défenseure des enfants à partir de leur vécu et de leur quotidien en village d'enfants SOS.
En amont, chaque élu de l'ENCJ avait mené une consultation auprès des enfants de son village en recueillant leurs propositions sous différentes formes (questionnaire, dessins, lecture, projection/débat…) et en leur permettant ainsi de s'approprier eux aussi le projet.
Les propositions de l'ENCJ ont été reprises dans le rapport de l'Institution remis au Président de la République. Deux jeunes faisaient partie d'un « comité de pilotage jeunes » qui rencontrait régulièrement la Défenseure des enfants autour de la préparation, la mise en œuvre et le déroulement du projet.

> LE DÉPLOIEMENT DU GROUPE ENFANCE

2019 a marqué la première année du projet triennal financé par l'Agence Française de Développement « Groupe Enfance : pour une meilleure contribution de la France à l'effectivité des droits de l'enfant à l'international » dont SOS Villages d'Enfants France est chef de file. Ce Groupe de travail de la Coordination Humanitaire et Développement (CHD) a été créé en 2014 sous l'impulsion de SOS Villages d'Enfants, Un Enfant par la Main et ECPAT France, et regroupe aujourd'hui 18 ONG.

Signe de reconnaissance et de valorisation, le soutien de l'AFD permet au Groupe Enfance de la CHD de démultiplier ses activités et la portée de ses messages dans différents champs d'action (plaidoyer à destination des décideurs publics, renforcement des capacités des acteurs de la solidarité internationale, sensibilisation du grand public). 2019 fut donc marqué par le recrutement d'une coordinatrice salariée de SOS Villages d'Enfants. Elle anime, appuyée par une stagiaire, le Comité de pilotage et permet au Groupe Enfance d'atteindre les nombreux objectifs et actions définis avec l'AFD en 2020 et 2021. Quelques exemples d'actions menées en 2019 : formation de l'ensemble des membres à l'approche basée sur les droits de l'enfant, élaboration d'une note de positionnement et conduite d'actions de plaidoyer à l'occasion de temps forts (stratégie Droits Humains et Développement, G7…), nouveau site internet et participation à des événements extérieurs…

Nos moyens

L'année 2019 a été marquée une fois encore par un environnement social et fiscal difficile. La hausse de la CSG a entraîné une baisse du pouvoir d'achat chez les personnes âgées. La transformation de l'ISF (Impôt de Solidarité sur la Fortune) en IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) a eu pour conséquence de réduire à la fois le nombre de contribuables assujettis et le montant de l'impôt à payer. La mise en place du prélèvement à la source a créé un moment de flottement sur la possibilité d'avoir la réduction fiscale associée aux dons. Enfin, la réforme des retraites et les grèves qui en ont découlé au moment où les associations réalisent la majorité de leur collecte annuelle ont eu pour conséquence une baisse du nombre de dons. 2019 a été ainsi la première année enregistrant une progression négative depuis 12 ans.

> ORIGINE DES RESSOURCES

Financements publics

En France, SOS Villages d'Enfants reçoit **un financement sous forme de prix de journée de la part des Conseils départementaux au titre d'une délégation de mission de service public de la protection de l'enfance** : accueil des enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance et actions éducatives en milieu ouvert.
En 2019, avec l'ouverture d'un nouveau village d'enfants SOS et la montée en charge des deux autres ouverts en 2018, les Conseils départementaux ont versé plus de 40,2 M€, en prix de journée, contre 36,1 M€ en 2018. Sur l'année 2019, hors journées relatives aux Programmes de Renforcement des Familles, l'association a réalisé 291 317 journées d'accueil en établissements, soit l'équivalent de 829 enfants hébergés en année pleine à un prix de journée moyen de 136 €.
Sur la même période, le nombre de journées effectuées en milieu ouvert dans le cadre des Programmes de Renforcement des Familles est de 16 837 jours, contre 16 753 jours en 2018.
Pour son action dans le monde, SOS Villages d'Enfants France a bénéficié de financements de la part de bailleurs institutionnels pour un montant total de 517 974 € : Agence Française de Développement (AFD) et Gouvernement Princier de Monaco.

Origine des ressources

> **50%** proviennent de **financements publics** au titre de la protection de l'enfance

> **40 %** proviennent de **financements privés**

> **10%** proviennent **d'autres types de ressources** dont **les placements financiers**

> Collecte privée : 32,9 M€

> Fonds institutionnels : 517 974 €

> **Sur 100 €** reçus de la générosité du public et des Conseils départementaux **88,27 €** vont au profit des enfants

Financements privés

Les financements privés sont issus du résultat d'opérations d'appels à la générosité du public, des entreprises partenaires et de libéralités perçues au titre des legs, donations et assurances-vie. Ils financent l'ensemble des actions « Monde » ainsi que 7% des charges de l'action en France utilisés comme complément indispensable aux dispositifs publics soumis à restrictions budgétaires.
Malgré une conjoncture difficile, SOS Villages d'Enfants a enregistré une augmentation de sa collecte privée de 2,33 % par rapport à 2018 : 32,9 M€.
Il faut noter en particulier la montée en puissance des dons en ligne (+32,22 % par rapport à 2018) et le démarrage des campagnes de « Face to Face », qui ont permis l'acquisition de 1 417 nouveaux « soutiens réguliers » par prélèvement automatique.
Le travail sur les dépenses mais également sur le don moyen (+ 4 € en fidélisation et en prospection) ont permis à l'association de faire encore progresser la collecte.
Une augmentation que nous devons au soutien de l'ensemble de nos donateurs et partenaires que nous remercions pour leur fidélité, leur générosité et leur engagement.

A noter : Fondation SOS Villages d'Enfants : 405 K€.

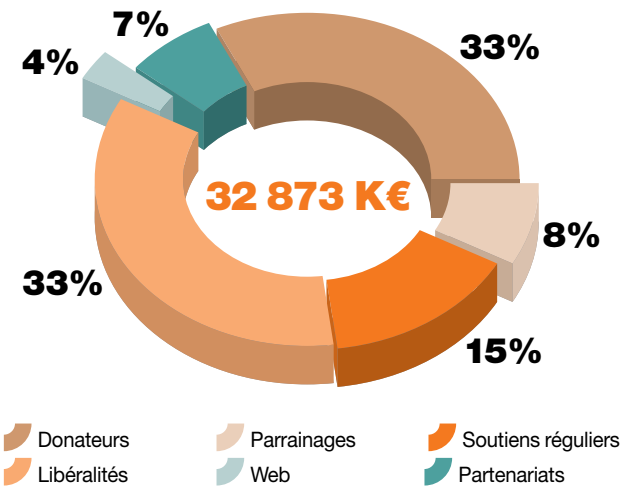

> FONDATION SOS VILLAGES D'ENFANTS

En 2017, l'association SOS Villages d'Enfants a décidé de créer sa fondation sous l'égide de la Fondation pour l'Enfance, pour développer et pérenniser les actions de l'association, en particulier dans le champ de l'insertion, de l'autonomie des jeunes et de l'innovation.

> ILS NOUS ONT SOUTENUS EN 2019

Nous adressons tous nos remerciements aux donateurs, parrains, testateurs, fondations et entreprises qui nous ont apporté leur soutien.

APPORT DES PARTENARIATS : 2 156 376 €

APPORT DES 8 PREMIERS PARTENAIRES :

- Procter & Gamble : **265 365 €**
- Groupe Schmidt : **174 232 €**
- Société Générale : **161 866 €**
- La Vache Qui Rit : **140 000 €**
- Crédit Coopératif : **104 074 €**
- Action : **137 200 €**
- Capri-Sun : **90 000 €**
- Marriott : **86 615 €**

VALORISATION DES DONS EN NATURE : 543 415 € HT

Dont partenariats : 22 372 €
Dont gracieux médias : 521 043 €

Nouveaux partenaires

IKEA / MAIF / HAVAS GROUP / CYRUS CONSEIL / MONABANQ / AEW / S&H / HOMEBOX / AKZONOBEL / AG REAL ESTATE / GALLIMARD / FONDS DE DOTATION AUTOSPHERE / HC24HBL / HB INTERNATIONAL / TE CONNECTIVITY

Agro-alimentaire

LA VACHE QUI RIT (FROMAGERIES BEL) / CAPRI-SUN (CCEP FRANCE) / DR OETKER / CARREFOUR / ALLAND & ROBERT / NAGEL GROUP

Associations / Fondations d'Entreprise

FONDATION BETTENCOURT SCHUELLER / FONDATION BOTANAGA / SUNSMILE FOUNDATION / FONDATION AUCHAN POUR LA JEUNESSE / FONDATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LA SOLIDARITÉ / FONDATION AIR FRANCE / HERBALIFE FAMILY FOUNDATION / FONDATION JM BRUNEAU / FONDS INKERMANN / FONDATION HARDY / FONDATION SNCF / UN RIEN C'EST TOUT / FONDATION ZYTHON / FONDS D'ACTON NÉGOBOIS

Banques / Assurances

ALLIANZ / CRÉDIT COOPÉRATIF / SOCIÉTÉ GÉNÉRALE / RGA / ACCESS CAPITAL PARTNER

Équipement / Biens de consommation

PROCTER & GAMBLE / SCHMIDT GROUPE / CUISINELLA / ACTION / LABORATOIRES JANSSEN / SCHMIDT / VAILLANT GROUP / CEWE / CONNEXING / EUROTEC / BOSTIK / DELTA TRAILER /

Services

BOLLORÉ / TEAMVIEWER / S&H / EDENRED TICKETS KADÉOS / PAUL HASTINGS / QUADIENT / MARIGNAN / GOODMAN FRANCE / LES EDITIONS CRÉATIVES / RIGBY CAPITAL / HELLO ASSO / LINKBYNET / RDAI / EUROTEC / VISTRA

Loisirs / Tourisme

AIR FRANCE / MARRIOTT / TUI / AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES VACANCES / HASBRO / THE WALT DISNEY COMPANY FRANCE / RADISSIN / STADE FRANÇAIS PARIS

Médias

MÉDIAVISION / MÉDIA FIGARO / ALTICE / ADIKTEEV / WEBEDIA / MOBVALUE / FREEWHEEL / ADVIDEUM / ADDICT MÉDIA / TF1 / LEBONCOIN / LE MONDE / ORANGE / FTV / GOOGLE / FRANCE 2 / TMC / RMC2 / CHERIE 25 / FRANCE Ô / BFM LYON / BFM PARIS / BFMTV MAX / BFM BUSINESS / LA CHAINE L'EQUIPE / RTR NATIO / AB 1 / ANIMAUX / BEIN SPORTS 1 / CANAL+ DÉCALÉ / COMÉDIE + / DISNEY CH. & DISNEY CH+1 / DISNEY JUNIOR / E-SPORTS1 / GOLF CHANNEL / HISTOIRE / INFOSPORT + / MUSEUM TV / NRJ HITS / PLANÈTE + / CRIME ET INVESTIGATION / PLANÈTE A&E / POLAR+ / RFM TV / SCIENCE ET VIE TV / TOUTE L'HISTOIRE / USHUAÏA TV / LE PARISIEN / LES ECHOS

"Il est incroyable de voir les résultats de ce partenariat et les vies qui sont chaque année impactées par nos actions conjointes. Je suis particulièrement impressionnée par l'engagement quotidien des mères SOS et heureuse que nous puissions être un soutien pour elles et les équipes de SOS Villages d'Enfants tout au long de l'année afin de les aider à mettre en place des actions concrètes au bénéfice immédiat des jeunes qu'ils accompagnent"

Gitta Brueckmann
Vice-Présidente de la zone Europe de l'Ouest, Marriott International.

Partenariats Entreprises et Fondations

Principaux projets soutenus en 2019 :

- France : construction des nouveaux villages SOS, programme d'aide aux jeunes majeurs, PEPS ;
- Monde : Programmes de Renforcement de la Famille, fonctionnement des villages SOS et école SOS de Khouloum au Mali.

Les actions marquantes en 2019 :

- Match solidaire en partenariat avec Capri-Sun et le Stade Français Paris ;
- Lancement d'un programme de coaching pour les jeunes majeurs avec P&G.

Évolution des ressources

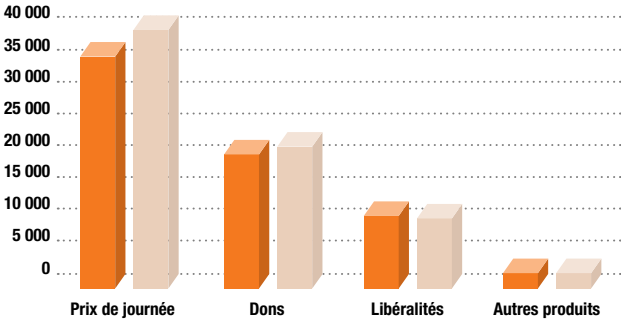

> EMPLOI DES RESSOURCES

Sur 100 € reçus de la générosité du public et des conseils départementaux, 88,27 € vont au profit des enfants.

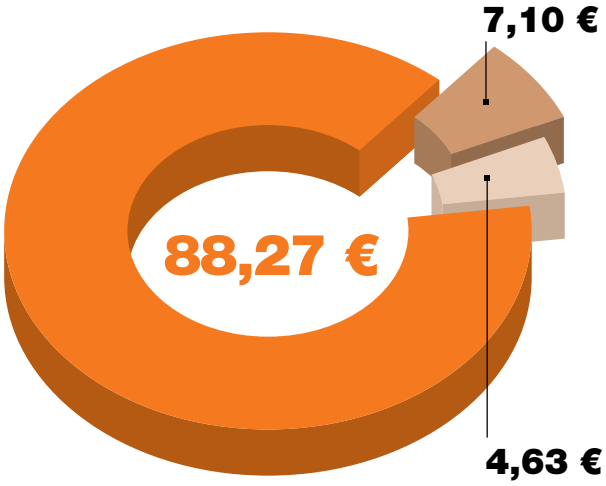

- Missions sociales en France et dans le monde en 2019
- Frais d'appel et de traitement des fonds, gestion des reçus fiscaux, frais et personnels sur gestion des legs et du service donateurs
- Frais de fonctionnement et provisions

Missions sociales

En France : 47 M€

Dans le monde : 24 M€ (23 pays)

- Les missions sociales en France sont réparties sur :
  - 17 établissements accueillant en moyenne 45 enfants accompagnés par 30 personnes à temps plein ;
  - 2 Programmes de Renforcement des Familles.

- Fin 2019, Les Ateliers de la Garenne sont sortis des comptes consolidés de SOS Villages d'Enfants France et un produit a été comptabilisé pour la vente des locaux.

- En 2019, comme les années précédentes, SOS Villages d'Enfants a versé à La Ferme du Major une contribution de fonctionnement lui permettant de présenter un résultat à l'équilibre.

- Les missions sociales dans le monde sont essentiellement des frais de fonctionnement des programmes soutenus.

- Les dépenses liées à la rénovation des villages d'enfants SOS dans le monde s'élèvent à 1,9 M€ et concernent la ré-innovation des villages de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), Socoura (Mali), Aboisso (Côte d'Ivoire) et Mai-Dich (Vietnam).

Investissements en France

Poursuite en 2019 de la construction du village d'enfants SOS du Lion d'Angers en Maine et Loire pour 4,9 M€ et début des travaux de construction du village d'enfants SOS de Besse sur Issole dans le Var pour 5,3 M€.

> AUDIT INTERNE

Une auditrice interne a pris ses fonctions en juin 2019. Elle est rattachée à la direction générale, dans une logique d'indépendance et objectivité.
Cette création de poste répond au développement de l'association et à son plan de croissance pour la décennie à venir. Cela nécessite en effet une meilleure connaissance et appréhension des différents risques à tous les échelons de fonctionnement de l'association.
Par ailleurs, la mise en place de processus d'audit interne, en particulier concernant la gestion des risques, fait partie des exigences du Comité de la Charte qui a renouvelé en 2019 le label « Don en confiance » à SOS Villages d'Enfants. Au-delà de cette exigence, cela permet aussi à l'association de se doter d'un outil complémentaire de pilotage.
Les travaux de l'audit interne, notamment via l'élaboration d'une cartographie des risques, doivent permettre à l'association d'identifier, d'anticiper, d'atténuer et de maîtriser ses risques36 mais aussi d'informer et de rassurer ses interlocuteurs sur sa capacité à respecter en toutes circonstances son projet associatif et à remplir ses objectifs et ses missions sociales.
Son rôle est également d'évaluer, lors de missions d'audit interne, le bon fonctionnement et la pertinence des processus mis en place.

> COMMUNICATION

La communication de SOS Villages d'Enfants porte auprès de l'ensemble de ses interlocuteurs, institutionnels, donateurs, partenaires, grand public les valeurs fondamentales qui sont au cœur de ses missions. Toutes ses actions de communication concourent au respect et à la promotion des droits de l'enfant, que ce soit en France ou à l'international.

Musiques d'enfance sur Radio Classique

Les chroniques Musiques d'enfance se sont poursuivies en 2019 entre avril et décembre. La notoriété assistée de l'association auprès d'auditeurs qui constituent le cœur de cible de sa stratégie de communication et de collecte est très élevée (93,8 %), dans un contexte d'évolution positive de l'audience (+ 241 000 auditeurs sur la vague novembre/décembre 2019 contre novembre/décembre 2018). Plusieurs nouvelles personnalités ont rejoint le programme, parmi lesquelles : Patrice Leconte, Jean-Pierre Darroussin, Isabelle Carré, Pascal Elbé et Hubert Reeves.

« Protégeons Demain ! »

Un nouveau programme court a été diffusé sur France 2, en fin d'année, avec la participation d'Anny Duperey, marraine de l'association. Dans les quinze épisodes iné-

dits de « Protégeons demain ! », SOS Villages d'Enfants rappelle que le monde de demain est entre les mains des enfants d'aujourd'hui et qu'un des projets les plus essentiels de toutes les sociétés est de protéger les droits et les rêves des enfants. Telle est la valeur de ces rêves d'avenir proposés par des enfants dans « Protégeons demain ! » en plus de leur poésie, de leur générosité, de leur intelligence naturelle.
Ce programme a été diffusé du lundi au jeudi à 20h45 jusqu'au 2 janvier mais aussi du lundi au vendredi à 13h40 jusqu'au 3 janvier.
En termes d'audience, un peu plus de 200.000.000 de contacts des individus de plus de 50 ans ont été touchés par ce programme. Notons que ce programme est apprécié par 82 % des Français. Le taux de notoriété assistée de SOS Villages d'Enfants de 74 % auprès des téléspectateurs de France Télévisions est d'autant plus satisfaisant qu'il y a une affinité objective entre l'audience de France 2 et le cœur de cible de l'association.

Deux nouvelles ambassadrices

Les talentueuses sœurs pianistes Khatia et Gvantsa Buniatishvili ont accepté en mars 2019 de représenter l'association, dont elles sont devenues les ambassadrices.
Après leur venue en 2017 à Busigny pour offrir, avec simplicité, gentillesse et attention, un magnifique récital aux enfants des villages SOS, qui fut pour eux une véritable découverte, l'association avait souhaité prolonger et approfondir ce lien.
Le fait qu'elles aient accepté d'accompagner SOS Villages d'Enfants France en tant qu'ambassadrices représente pour l'association un témoignage rare de reconnaissance et d'amitié.

© DR

Le digital : en progression

Site Internet
Le nombre de visiteurs uniques est en augmentation de 8,57 % (235 153 contre 216 585 en 2018) sans recourir à une campagne de recrutement, à la différence de 2018. Sur les nouveaux utilisateurs, le trafic du site enregistre une hausse de 6,24 %. L'augmentation la plus notable concerne le taux de conversion (la part des internautes qui font un don) qui enregistre une hausse de 22,61 %. Les montants collectés comptabilisent une hausse de 35 %.

Newsletter externe
Une newsletter électronique destinée aux sympathisants et donateurs de l'association a été lancée en septembre 2019 sur une fréquence trimestrielle. Elle a été envoyée en septembre et en décembre à plus de 40 000 personnes. Afin d'alimenter la base de données d'adresses email, un bloc « Inscription à la newsletter » a été mis en place dès l'arrivée de l'internaute sur le site de l'association. L'enrichissement de ces adresses provient également des nouveaux abonnés réseaux sociaux et de certaines campagnes de collecte (digitale et « face to face »).

Réseaux sociaux
L'année 2019 a vu une progression significative du nombre de « followers » sur les différents réseaux sociaux :

	Évolution en %	Évolution en nb
FACEBOOK	17 %	3 184
TWITTER	26 %	541
LINKEDIN	172 %	6 648
YOUTUBE	31 %	448
INSTAGRAM	49 %	1 005

Relations avec les médias

Plusieurs interviews ont été données aux médias lors de différentes campagnes. Des tribunes ont été (co)-signées.
Parmi les médias ayant relayé les prises de parole de l'association :
France Inter - Pèlerin - RTL2 - Sud Radio - France Bleu ; Tribune d'Isabelle Moret pour la loi finance sur Putsch ; France 3 Val de Loire - La Voix du Nord - La Charente-Libre - Le Dauphiné - Haute Provence - Sud Ouest - Nice Matin - Le Parisien - Midi Olympique -.

> RICHESSES HUMAINES

Recrutement et effectif

L'activité recrutement reste soutenue, en particulier avec l'ouverture du village d'enfants SOS du Lion d'Angers.

- **Un rythme de recrutement encore accru cette année ;**
- **6 000 candidatures reçues dont un tiers pour les postes d'EF/AF ;**
- **440 candidats reçus** lors de journées de recrutement - parmi lesquels près de 200 pour les nouveaux villages d'enfants SOS - ;
- **50 réunions collectives de recrutement** dont 38 en villages (20 pour les nouveaux villages d'enfants SOS) ;
- **200 périodes d'observation**
  - Soit environ 1 période par village d'enfants SOS et par mois ;
- **157 entretiens psychologiques**
- **Embauches en CDI :**
  - 28 EF dont 1 homme ;
  - 54 AF dont 7 hommes.
- **Les recrutements par catégorie professionnelle :**

EF / AF	82
Éducateurs spécialisés	28
Administratifs	11
Services généraux	2
Cadres	19
NOMBRE DE PERSONNES RECRUTÉES EN CDI	142

- **Afin d'accompagner par des moyens humains le développement de l'association, plusieurs recrutements ont été effectués au siège de l'association :**
- 10 postes dont 8 créations :
  - Direction générale : une auditrice interne, une référente protection des enfants ;
  - Direction des activités : une coordinatrice politique jeunes majeurs, un responsable du PEPS (Programme d'Epanouissement Par le Sport) ;
  - Direction des ressources humaines : un contrôleur de gestion sociale ;
  - Direction du développement et de la communication : une coordinatrice « Face to Face » et un 2e poste de chargée du marketing direct ;
  - Direction administrative et financière : une chargée des libéralités et une comptable ;
  - Direction prospective et plaidoyer : une coordinatrice pour le Groupe Enfance.
- **6 postes ont été pourvus pour l'équipe de management des villages d'enfants SOS :** les cheffes de service à Digne-les-Bains, Gémozac, La Maison Claire Morandat, la cheffe de service et le responsable des programmes éducatifs du Lion d'Angers et la directrice du village d'enfants SOS de Marseille.

Poursuite de la démarche managériale

La Démarche d'Innovation Managériale - D.I.M. s'est poursuivie cette année avec un groupe de directeurs de villages d'enfants SOS. Elle a permis de proposer six lignes directrices managériales.
Ces lignes directrices proposent des savoir-être développés par le management :

- devenir des managers leaders ;
- dynamiser les parcours professionnels ;
- communiquer avec assertivité ;
- incarner la méthodologie de projet ;
- interroger des postures dogmatiques ;
- devenir une organisation apprenante.

Une démarche d'appropriation progressive dans chaque établissement a été mise en œuvre. Elle conduira à définir des priorités de formation.

MERCI :

A l'ensemble des équipes de SOS Villages d'Enfants, au siège, en villages et établissements ;

à nos partenaires institutionnels et entreprises ;

à notre marraine et à nos ambassadeurs ;

aux bénévoles au siège et dans les villages d'enfants SOS ;

et à chacun de nos donateurs fidèles !

Pour leur engagement, leur bienveillance et leur soutien dans un objectif commun, le bien-être des enfants et des jeunes.

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - **www.sosve.org**

© Alexandra Petracchi

6 Cité Monthiers - 75009 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25
contact@sosve.org

www.sosve.org